

APCAM / MSU

**“ Projet d’Appui au Système d’Information
Décentralisé du Marché Agricole ”**

(PASIDMA)

RAPPORT DE FIN DE PROJET

28 avril 2004

**Dar-Salem
BPE 2906
TEL: 222-17-71
Bamako, Mali**

Table des matières

I.	Aperçu général du projet	1
1.1	Contexte ayant prévalu à la conception du Projet	1
1.2	Rationalité du projet	1
1.3	But et objectifs du projet	3
1.4	Stratégie d'intervention	3
1.5.	Maître d'oeuvre	4
1.6.	Durée et financement	4
II.	Synthèse des résultats obtenus	5
III.	Discussion des résultats obtenus	8
3.1	Création d'un Observatoire du Marché Agricole (OMA) opérationnel	8
3.1.1	Création de l'OMA	8
3.1.2	Opérationnalisation de l'OMA	10
3.1.2.1	<i>La décentralisation de l'OMA</i>	10
3.1.2.2	<i>La formation des agents</i>	11
3.1.2.3	<i>L'amélioration de la transmission, du traitement et de la diffusion des informations collectées</i>	12
3.1.2.4	<i>L'amélioration des produits de l'OMA et élargissement des gammes de produits couverts</i>	12
3.1.2.5	<i>L'amélioration de la gestion administrative et comptable de l'OMA</i>	13
3.1.2.6	<i>La mise en relation de l'OMA avec les autres SIM de la sous région</i>	13
3.1.2.7	<i>Le renforcement des capacités d'utilisation des informations de marché par les acteurs du secteur privé pour leurs prises de décisions commerciales</i>	13
3.1.2.8	<i>L'utilisation des informations produites par l'OMA dans les prises de décision</i>	14
3.1.2.9	<i>Le renforcement des capacités d'analyse des politiques de sécurité alimentaire et de promotion de l'agro-business</i>	14
3.2	Initiation et tenue des conférences régionales sur les perspectives agricoles de l'Afrique de l'Ouest	15
3.2.1	Justification des conférences régionales	15
3.2.2	Objectifs des conférences	17
3.2.3	Conférences réalisées	17

3.3	Création du Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur Agro-alimentaire de l'Afrique de l'Ouest (ROESAO)	17
3.3.1	But et objectif du ROESAO	18
3.3.2	Membres du ROESAO	18
3.3.3	Quelques exemples du rôle joué par les coordinations ROESAO dans la levée des entraves	19
3.3.3.1	<i>Exemple 1 – Echange de bétail entre le Mali et la Guinée</i>	19
3.3.3.2	<i>Exemple 2 – Echange de céréales entre le Burkina et le Mali</i>	19
3.3.3.3	<i>Exemple 3--Fluidification des échanges entre la Guinée et le Mali</i>	20
3.3.3.4	<i>Exemple 4–La crise ivoirienne</i>	20
3.4	Création du Réseau des Systèmes d'Information des Marchés de l'Afrique de l'Ouest (RESIMAO)	20
IV.	Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet	22
V.	Perspectives	24
	Annexe 1 : Conférences régionales des perspectives agricoles	28
	Annexe 2 : Evaluation des performances technique et financière de l'OMA	36
	Annexe 3 : Dynamique des échanges des produits agricoles entre le Mali et ses pays voisins	53

I. Aperçu général du projet

1.1 Contexte ayant prévalu à la conception du Projet

Le système d'information du marché (SIM) a été mis en place en 1989 dans le cadre des politiques de libéralisation des prix et des marchés agricoles. Les objectifs assignés au SIM étaient de contribuer à la régulation du marché céréalière et à l'amélioration de la gestion des politiques de sécurité alimentaire à travers la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations fiables, pertinentes et actuelles auprès des acteurs du secteur privé et des décideurs politiques. La réalisation de ces objectifs a exigé la mise en place d'un dispositif de réseau d'enquête, d'une infrastructure de transmission et de traitement des données et de personnel compétent.

Les investissements de l'USAID ont joué un rôle essentiel dans la création du dispositif opérationnel du SIM à travers l'Accord de Coopération entre l'USAID et le projet de Sécurité Alimentaire de Michigan State University. Cet accord de coopération a fourni une assistance technique clé dans la conceptualisation et la création du SIM, des formations à court et à long terme au personnel malien et l'infrastructure informatique nécessaire.. Le dispositif ainsi mis en place est considéré comme une réussite technique de par la fiabilité et la régularité des informations diffusées.

Si le SIM était un succès technique, son financement futur n'était pas assuré pour autant. En effet, le budget du SIM dépendait entièrement des bailleurs de fonds regroupés au sein du programme de restructuration du marché céréalière (PRMC). Or, le PRMC a annoncé le retrait de son soutien financier à la fin de l'an 2000 et il n'était pas certain que le SIM soit perçu comme une priorité budgétaire par le gouvernement. C'est pourquoi, Michigan State University, l'USAID/Mali et l'APCAM ont conçu le projet d'Appui à la création d'un système d'information décentralisé des marchés agricoles à partir de ressources locales.

1.2 Rationalité du projet

Le Mali ne pourra atteindre une sécurité alimentaire durable sans une forte croissance économique, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-business¹ dont dépend la plupart des maliens pour leur survie. Les marchés agricoles évoluent rapidement en Afrique de l'Ouest et cette évolution reflète une demande accrue pour les produits agricoles y compris les produits transformés qui comprennent plus de valeur ajoutée. Pour que le secteur privé malien puisse répondre à ces changements dans la demande des produits agricoles, il doit disposer d'informations fiables, opportunes et à moindre coût sur les opportunités de marché émergentes et

¹ Le terme agro-business est employé au sens large afin d'englober la production, la commercialisation, la transformation et l'approvisionnement en intrants par les grandes et petites entreprises et les exploitations agricoles familiales.

la capacité d'utiliser ces informations pour les prises de décisions d'affaires. Afin de pouvoir se développer, le secteur privé a aussi besoin de politiques gouvernementales qui encouragent l'investissement privé et réduisent les coûts des transactions d'affaires.

Simultanément, le gouvernement malien doit renforcer sa capacité d'analyse et de conception de politiques efficaces et de mesurer l'impact de ces politiques sur la croissance des secteurs alimentaire et agricole et sur la sécurité alimentaire.

Les systèmes d'information des marchés jouent un rôle important dans l'amélioration de l'efficacité des marchés de céréales et de bétail au Mali et augmentent le pouvoir de négociation des agriculteurs, des éleveurs et des consommateurs. En effet, il existe de fortes évidences selon lesquelles l'ancien SIM a contribué à la diminution des coûts de commercialisation et du développement de marchés de céréales et d'un secteur privé plus dynamiques. Cependant, au moment de démarrage du PASIDMA en 1998, des défis demeuraient.

Ceux-ci incluent :

- Le SIM et l'OMBEVI ne donnaient pratiquement aucune prévision de l'évolution des marchés à court terme. Or, cette information est vitale pour l'amélioration des prises de décisions d'affaires et des politiques gouvernementales de sécurité alimentaire et de promotion de l'agro-business.
-
- Il existait très peu de travail au Mali sur le comment utiliser les informations de marché pour de meilleures prises de décisions d'affaires. Le secteur privé, en particulier les associations indépendantes de producteurs et d'éleveurs qui ont fleuri avec la démocratisation du Mali, avait besoin de renforcer leur habileté à employer les informations de marché pour prendre de meilleures décisions de commercialisation.
- Les systèmes actuels ne capitalisaient pas suffisamment sur les données existantes générées par d'autres collecteurs de données au Mali pour faire des analyses plus approfondies qui informeraient de façon plus adéquate les politiques de sécurité alimentaire, de promotion de l'agro-business et les prises de décision d'affaires du secteur privé.
- Le financement du SIM dépendait en partie des bailleurs de fonds. Le défi était de rendre le processus de collecte de données plus rentable (augmenter le rapport efficacité/coût) et de créer un groupe de services d'information appréciés des secteurs publics et privés maliens afin que ces secteurs financent la production de ces services d'information.

Le plan original du SIM, développé en 1988, prévoyait quelques-uns de ces défis. Ce que le plan de 1988 n'a pas prévu a été l'importante croissance de la liberté de presse, des entreprises indépendantes et des organisations de paysans et d'éleveurs qui a résulté de la démocratisation du Mali et le rôle croissant de ces organisations dans la commercialisation.

Les développements économiques récents et les nouvelles opportunités qui apparaissent pour les paysans, les éleveurs et les entrepreneurs maliens après la dévaluation du franc CFA ont fait que, (a) améliorer les informations prospectives de marché (incluant l'information sur les nouvelles opportunités de marché et la prévision des prix à court terme) avec une emphase sur les opportunités commerciales régionales, et (b) renforcer la capacité analytique des paysans et des éleveurs afin d'augmenter leurs capacités à estimer les nouvelles opportunités de marché et à négocier avec leurs partenaires commerciaux, sont devenus plus importants pour le SIM.

1.3 But et objectifs du projet

Le Projet d'Appui à la mise en place d'un Système d'Information Décentralisé des Marchés Agricoles (PASIDMA), initié par MSU, l'APCAM sur financement de l'USAID avait pour but: **de promouvoir un système d'information décentralisé des marchés agricoles et alimentaires efficace, fiable et indépendant des bailleurs de fonds au Mali. Le projet visait aussi à renforcer la capacité des secteurs privé et public à utiliser les informations de marché de façon effective afin de promouvoir la croissance de l'agro-business et la sécurité alimentaire.**

Les objectifs opérationnels du projet étaient :

-
- *création des services décentralisés d'information;*
- *élargissement de la gamme des services d'information et renforcement de la capacité du secteur privé à utiliser ces services d'information;*
- *amélioration de la diffusion opportune de l'information de marché;*
- *renforcement de la capacité analytique des politiques de sécurité alimentaire et de promotion de l'agro-business du gouvernement malien.*

1.4 Stratégie d'intervention

Le projet s'est déroulé en deux phases: une phase de conceptualisation et une phase d'exécution.

Phase de conceptualisation : Cette phase a consisté à :

-
- Evaluer les besoins réels d'information des acteurs;
- Analyser les possibilités institutionnelles pour la mise en place des services décentralisés d'information;
- Organiser un atelier national sur la conception des services décentralisés d'information des marchés agricoles.

Phase d'exécution : Les activités prévues ont été :

- améliorer la rapidité de transmission des données et de l'analyse;
- renforcer les capacités d'analyse des politiques de sécurité alimentaire et de promotion de l'agro-business de certaines institutions nationales;
- recherche/étude stratégiques sur les opportunités de marché pour l'agro-business
- développer le matériel didactique pour la vulgarisation de l'utilisation des informations du marché pour les prises de décisions commerciales
- former le personnel du Système Décentralisé des Marchés Agricoles (SIMA) et du secteur privé.

1.5. Maître d'oeuvre

Le projet a été exécuté par Michigan State University à travers l'Accord de Coopération entre l'USAID et le projet de Sécurité Alimentaire en Afrique de Michigan State University. L'APCAM a servi d'institution de tutelle au Mali.

1.6. Durée et financement

Le projet qui s'est étendu de Mai 1998 à Septembre 2003 a été financé par l'USAID à hauteur de **4.06 millions de dollars**.

II. Synthèse des résultats obtenus

Les principaux résultats obtenus par le Projet PASIDMA de 1998 à Septembre 2003 sont les suivants:

- *Création des services décentralisés d'information durables sur les marchés agricoles*
- *Elargissement de la gamme des services d'information et renforcement de la capacité du secteur privé à utiliser ces services d'information*
- *Amélioration de la diffusion à temps réel de l'information de marché*
- *Renforcement de la capacité analytique des politiques de sécurité alimentaire et de promotion de l'agro-business du gouvernement malien*

**RÉSUMÉ SOMMAIRE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS,
RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS
DU PROJET PASIDMA**

Objectifs opérationnels	Résultats intermédiaires	Principaux résultats
1. Créer des services décentralisés d'information durables sur les marchés agricoles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Statut juridique élaboré et adapté par l'APCAM dans sa délibération No 98/00011/AC/APCAM du 14 octobre 1998 2. Elaboration et adoption du manuel de procédure comptable et de gestion administrative 3. Création de 24 ULCD logées dans les chambres locales d'agriculture 4. Reconnaissance du rôle de service centralisateur des informations commerciales de marché de l'OMA par les autres institutions de production de données statistiques au Mali 5. Prise en charge à 100% du budget de fonctionnement de l'OMA par l'Etat 6. Génération de fonds propres par l'OMA à hauteur de 10% de son budget de fonctionnement en moyenne par an. 7. Elaboration d'un plan stratégique d'investissement de 5 ans pour l'OMA 	Système d'information décentralisé du marché des produits agricoles du Mali opérationnel
2. Elargir la gamme des services d'information et renforcer la capacité du secteur privé à utiliser ces services d'information	<ol style="list-style-type: none"> 1. Addition de la couverture des produits horticoles 2. Addition de la couverture des intrants 3. Insertion des informations sur le secteur bétail 4. Disponibilité des prix des pays limitrophes 5. Création de la page WEB de l'OMA 6. Production de modules de formation en techniques de commercialisation des produits agricoles 7. Formation de 107 formateurs en techniques de commercialisation des produits agricoles 8. Production de sketches sur l'utilisation des services d'information de l'OMA 9. Disponibilité des informations sur les perspectives agricoles de l'Afrique de l'Ouest à travers la tenue régulière des conférences régionales annuelles 10. Diffusion hebdomadaire en français et dans les langues locales de 22 bulletins d'information sur 18 stations de radio privées 11. Initiation et production régulière de deux notes de conjoncture par an pour le gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une capacité durable de production de divers types d'information sur les marchés agricoles au sein de l'OMA ; - Création des réseaux des opérateurs économiques du secteur agro-alimentaire de l'Afrique de l'Ouest (ROSEAO) et des systèmes d'information des marchés (RESIMAO) ; - Initiation et institutionnalisation des conférences régionales sur les perspectives agricoles de l'Afrique de l'Ouest.

Objectifs opérationnels	Résultats intermédiaires	Principaux résultats
3. Améliorer la diffusion à temps réel de l'information de marché	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installation de 25 micro ordinateurs et 25 imprimantes 2. Installation de 25 RAC couplés avec modems pour transmission automatique des données 3. Installation de plaques solaires pour alimenter en énergie les équipements informatiques et de transmission des 24 ULCD 4. Formation des 24 agents des ULCD dans : <ul style="list-style-type: none"> - utilisation du matériel de traitement et de transmission des données ; - traitement de texte ; - gestion des banques de données ; - techniques de rédaction des communiqués radio 	<p><i>Existence d'une capacité durable de saisie et de gestion des bases de données au sein des 24 unités locales de l'OMA</i></p> <p><i>Taux de diffusion à temps réel de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - bulletins d'information au niveau local : 99% (1334 bulletins diffusés sur 1342 prévus sur la période janvier 2001 – Septembre 2002 - Production bulletin mensuel : 100% (21 produits sur 21 prévus sur la périodes Jan 2001 – Septembre 2002) - Rapports hebdomadaires : 80% (73 produits sur 91 prévus sur la période jan 2001- septembre 2002)
4. Renforcer la capacité analytique des politiques de sécurité alimentaire et de promotion de l'agro-business du gouvernement malien	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etude sur l'impact de la variabilité des prix des céréales sur la consommation alimentaire et l'état nutritionnel des ménages urbains conçue et réalisée avec le Centre d'Analyse et de Formulation des Politiques de Développement (CAFPD) et la direction régionale de la DNSI du district de Bamako 2. Evaluation de l'impact de la libéralisation sur les filières par l'analyse de la performance du marché céréalier à partir des données de l'OMA; 3. Etude du PRMC sur les normes de qualité des céréales maliennes réalisée avec l'OMA et ECOFIL de l'IER 4. Production de deux thèses de Master en Agronomie de deux étudiantes au CIRES d'Abidjan à partir des données des deux études 5. Admission des deux étudiantes au programme de Ph.D en agroéconomie à Michigan State University 6. Production en cours d'une thèse de Ph.D. en agroéconomie d'une étudiante malienne à Michigan State University à partir des données de l'étude de l'impact de la variabilité des prix sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des consommateurs du district de Bamako 7. Création d'une coopération inter-universitaire entre l'IPR de Katibougou et de Michigan State University financée par ALO 8. Installation d'un centre de documentation au ministère délégué chargé de la sécurité alimentaire chargé de la collecte de la documentation sur les politiques et les concepts de sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un modèle approprié de renforcement des capacités d'analyse des politiques de sécurité alimentaire à travers la recherche collaborative avec les institutions nationales ; - Existence d'un Cadre de collaboration en matière de d'analyse des politiques de développement avec le CAFPD ; - Initiation d'un processus de renforcement des capacités d'analyse des politiques de sécurité alimentaire au sein de l'OMA et du CAFPD

III. Discussion des résultats obtenus

3.1 Création d'un Observatoire du Marché Agricole (OMA) opérationnel

3.1.1 Création de l'OMA

En 1997, le principal bailleur de fonds du Système d'Information du Marché (SIM), créé en 1989 et logé à l'OPAM, c'est à dire le PRMC, a commandité son audit organisationnel en vue de ramener ses coûts d'opération à un niveau supportable dans les perspectives d'une prise en charge par le budget de l'Etat.

Ceci était une recommandation exprimée dans la stratégie à moyen et long terme du PRMC pour améliorer le rapport efficacité/coût du système qui, on se souvient, avait été largement érodé par le transfert de certains coûts de fonctionnement de l'OPAM sur le budget du SIM.

A la suite de l'audit, le PRMC a pris la décision au milieu de l'année 1997 de réduire de façon significative le montant de budget nécessaire à la mise en œuvre de ses activités restées, cependant, à l'identique. Ceci a été pour le SIM une contrainte majeure et s'est vu obligé de limiter la couverture de ses marchés aux seules localités ne nécessitant pas de déplacements pour les enquêteurs.

Cependant, ce qui apparaît ainsi comme une contrainte a été l'événement qui a révélé au SIM l'importance de son audience auprès des producteurs de la zone Office du Niger qui, rappelons le, ont eu désormais le privilège d'être informé au niveau local à partir de leurs radios de proximité. En effet, avec l'interruption de la diffusion suite aux difficultés budgétaires, les producteurs ont demandé la poursuite de cette diffusion, manifestant leur volonté à financer s'il le fallait cette activité.

Ces événements majeurs ont mis en exergue la problématique du financement durable du SIM qui jusqu'ici avait bénéficié du soutien des donateurs du PRMC. Ils ont également mis en exergue le bénéfice que les acteurs au niveau local pouvait tirer de la diffusion décentralisée des informations. C'est pourquoi, Michigan State University, l'USAID et l'APCAM ont conçu le projet d'appui à la création d'un système d'information décentralisé des marchés agricoles qui serait financé à partir des ressources locales.

Ainsi, des efforts conjugués du PRMC, de l'USAID et de l'APCAM ont débouché sur l'organisation de l'atelier national de Mai 1998 qui, trois jours durant a statué sur les questions pratiques en vue de la mise en place d'un système durable.

L'atelier de Mai 1998 a marqué un nouveau tournant dans la vie du SIM. En effet, c'est au cours de ce forum qu'il a été recommandé, entre autres que :

- ▶ le SIM suive, en plus des céréales, tous les autres produits agricoles y compris les intrants et équipements agricoles ;
- ▶ le SIM soit doté de l'autonomie de gestion en vue de lui donner la flexibilité nécessaire à la conduite de ses nouvelles missions ;
- ▶ le SIM soit rattaché à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) qui constitue la structure d'ancrage la mieux indiquée compte tenu des nouvelles missions assignées au SIM ;
- ▶ une étude soit menée en vue de définir un statut juridique pour le nouveau SIM ;
- ▶ des études soient menées en vue d'identifier les besoins des différents utilisateurs potentiels en matière d'informations susceptibles d'être produites par le SIM.

Conformément à ces recommandations, le PASIDMA a beaucoup contribué dans la transformation du SIM en OMA. Notamment en :

- ✓ commanditant l'étude juridique qui a proposé le statut de service spécialisé rattaché pour le nouveau SIM qui s'appellerait désormais l'Observatoire du Marché Agricole (OMA). Cette nouvelle appellation répond au souci d'extension de la mission du système qui dépasse le suivi des seules céréales pour intégrer toutes les autres spéculations agricoles.
- ✓ évaluant conjointement avec l'APCAM, les besoins réels d'information des acteurs, les producteurs, les commerçants, les transformateurs, les décideurs et les consommateurs. La satisfaction de ces besoins devrait permettre à l'OMA de mobiliser des ressources nécessaires à son financement auprès de l'Etat et du secteur privé.
- ✓ prenant activement part à l'organisation de l'Assemblée Consulaire de l'APCAM du 14 octobre 1998 qui dans sa délibération No 98/00011/AC/APCAM consacra la création de l'OMA comme service spécialisé rattaché à l'APCAM et jouissant de l'autonomie de gestion toute chose qui devrait lui permettre une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement et un changement de statut du personnel dont l'effet attendu est une réduction de la masse salariale par la négociation. Et la prise en charge de son budget de fonctionnement est désormais assuré par le budget de l'Etat malien.
- ✓ en organisant, sous le Haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au mois de décembre 1998, l'atelier sur la conception des services d'information de l'OMA. Cet atelier a regroupé tous les acteurs du marché agricole autour des résultats de différentes études réalisées par le PASIDMA/APCAM sur les besoins d'information des utilisateurs. Ainsi, au cours de cet atelier :
 - les résultats des études ont été discutés et validés;

- les besoins en information des acteurs ont été hiérarchisés ;
 - les propositions de services d'information, que l'OMA devrait produire et diffuser à partir des résultats de l'enquête sur les besoins réels en information, ont été faites;
 - et enfin il a été proposé une stratégie de couverture des besoins dans le temps.
- ✓ organisant, conjointement avec l'APCAM et l'OMA, au mois de novembre 1999 une rencontre de concertation entre les différentes structures impliquées dans la collecte et de diffusion des informations sur le marché des produits agricoles. Cette rencontre a permis à chacune des structures de présenter son expérience et ses contraintes. Au terme de la rencontre, l'OMA a été recommandé en tant que structure centralisatrice de toutes les informations de type commercial et mandat a été donné aux autres structures de transmettre leurs informations à l'OMA. Ceci a été une démarche très utile dans la mesure où elle a permis :
- aux structures concernées de mieux se connaître ;
 - de mieux cerner les sources d'informations complémentaires et;
 - de responsabiliser les structures pour la mise à disposition de leurs informations à l'OMA.

3.1.2 Opérationnalisation de l'OMA

3.1.2.1 La décentralisation de l'OMA

Pour mener à bien les missions qui lui sont assignées et répondre efficacement aux besoins exprimés par les uns et les autres, la nouvelle structure de collecte, de traitement et de diffusion de l'information de marché a été décentralisée avec l'appui du PASIDMA/APCAM. Ainsi, l'OMA comprend une Unité Centrale basée à Bamako et des Unités Locales de Collecte et Diffusion (ULCD) installées dans les différentes zones du pays.

La Cellule centrale est l'organe de direction de l'OMA. Elle comprend trois départements techniques et un secrétariat/documentation. A ce titre elle veille au bon fonctionnement du dispositif de collecte de transmission et de diffusion des données et des informations.

Les ULCD sont des antennes de l'OMA qui sont chargées de la collecte, et de la diffusion décentralisée des informations. Elles sont au nombre de vingt cinq (25) et sont logées par les Chambres locales d'Agriculture. Elles ont été créées pour prendre en compte les spécificités locales en matière de production agricole. Elles sont donc une réponse aux besoins exprimés par les producteurs locaux de mieux valoriser leurs productions en les faisant connaître à l'extérieur de leurs localités. Elles ont des contrats de diffusion avec les radios de proximité de leurs localités respectives pour mieux diffuser les informations collectées et traitées.

Pour leur mise en place des ULCD et leur opérationnalisation, le concours du PASIDMA a été sollicité pour :

l'identification, l'aménagement et l'équipement des bureaux;
l'identification, l'achat, l'installation et la maintenance/entretien des équipements de transmission et de traitement des données. Ainsi, le projet a acheté et installé pour le compte des antennes et de la cellule centrale de l'OMA :

- 25 micro ordinateurs
- 25 imprimantes
- 25 stabilisateurs
- 25 RAC couplés avec modem
- 25 inverseurs
- plaques solaires
- 2 RAC pour les véhicules de liaison de la cellule centrale .

L'équipement des ULCD se faisait en deux étapes:

- 1) Un premier groupe de 8 ULCD était doté, en 1999, d'un lot complet de transmission de données (ordinateur, RAC+modem...) pour tester l'efficacité de ce nouveau système. Le 16 autres ULCD restantes étaient dotées des RAC pour la transmission des informations par voie, mais pas de modems, ordinateurs, ni imprimantes.
- 2) Après le système de transmission d'information par voie d'e-mail sur radio HF a fait ses preuves dans les premières 8 unités locales, le reste des ULCD étaient dotées des ordinateurs, imprimantes, et modems en 2002.

3.1.2.2 La formation des agents

Pour une meilleure utilisation des équipements informatiques et de transmission mise à leur disposition, les agents des ULCD ont subi plusieurs séries de formation :

- Formation des agents ULCD dans l'utilisation des micro-ordinateurs pour la saisie et la transmission informatique des données au mois de mars 2000;
- Tenue à Ségou de deux sessions de formation (Juillet et Décembre 2001) des agents des ULCD dans la prise en main de certains logiciels (initiation à Windows 98, prise en main de Microsoft Word et Excel) et dans la gestion des banques de données.
- Tenue à Ségou de deux sessions de formation : 1) du 19 au 23 sept 2002 mise à jour des connaissances des responsables des ULCD anciennement équipées. 2) du 24 sept au 3 octobre 2002 initiation en informatique et prise en main de certains

logiciels, notamment les logiciels de transmission et SPSS, des responsables des ULCD en cours d'équipement;

- Formation du 7 au 10 Septembre 2003 des responsables des 8 ULCD initialement équipées en gestion de banques données régionales
- Formation des responsables des 16 ULCD nouvellement équipées en Excel et en gestion de banques de données du 11 Septembre au 7 Octobre 2003. Ont également pris part à cette session de formation 3 agents de l'APCAM.

3.1.2.3 L'amélioration de la transmission, du traitement et de la diffusion des informations collectées

La mise en place des équipements et leur maîtrise par les agents des ULCD ont permis :

- la réception hebdomadaire, sans retard, au niveau de la cellule centrale de l'ensemble des informations collectées dans les différentes ULCD;
- la réduction considérablement du temps et des erreurs de transmission de données aussi bien entre les ULCD et la cellule centrale qu'entre les ULCD;
- la suppression des opérations de saisie à la cellule centrale;
- la constitution de bases de données régionales exploitables au niveau des ULCD;
- la diffusion toutes les semaines des communiqués sur les différentes stations de radio de proximité avec lesquelles l'OMA a un contrat.

3.1.2.4 L'amélioration des produits de l'OMA et élargissement des gammes de produits couverts

Dans le cadre de l'amélioration de la présentation du bulletin mensuel produit par l'OMA, appelé *Reflét*, le PASIDMA a beaucoup contribué à sa phase de conception. Le PASIDMA a participé également à l'élaboration et veille à la production régulière du *Bulletin de Conjoncture de l'OMA*.

Concernant l'élargissement des gammes de produits couverts par l'OMA pour répondre aux préoccupations exprimées par les producteurs, le PASIDMA s'est beaucoup investi dans la conception méthodologique de la collecte et de la diffusion des informations sur les intrants et les produits horticoles.

3.1.2.5 L'amélioration de la gestion administrative et comptable de l'OMA

L'autonomie de gestion nécessite impérativement la mise en place et la maîtrise de procédures administratives et comptables. A cet effet, le PASIDMA a commis un cabinet d'expertise pour élaborer les procédures comptables adaptées à l'OMA et la formation des agents de l'unité administrative et comptable. Ainsi, le cabinet a procédé à :

- la formation des agents du service comptable de la cellule centrale dans le SYSCAO (le système de comptabilité de l'espace UEMOA);
- l'installation du logiciel de comptabilité SARI et formation des agents à ce logiciel;
- la mise en place effective de la comptabilité de l'OMA;

3.1.2.6 La mise en relation de l'OMA avec les autres SIM de la sous région

La satisfaction de la principale attente formulée par les opérateurs économiques, à savoir la disponibilité de l'information crédible sur les opportunités d'affaires et les partenaires dans la sous région, par l'OMA exige sa mise en relation étroite avec les autres SIM de l'espace. Le PASIDMA a ainsi :

- procédé au branchement de l'OMA sur le net et a créé la première version de la page Web de l'OMA;
- a pris en charge les différentes rencontres qui ont abouti, en avril 2000, à la mise place de l'instrument de fluidification des échanges d'information dans la sous région, c'est dire le Réseau des SIMs de l'espace CEDEAO (RESIMAO).

3.1.2.7 Le renforcement des capacités d'utilisation des informations de marché par les acteurs du secteur privé pour leurs prises de décisions commerciales

Dans le cadre d'une meilleure utilisation des informations de l'OMA dans les prises de décision des utilisateurs surtout des producteurs et des commerçants, le PASIDMA a développé des modules de formation en technique de commercialisation ainsi que des sketches de sensibilisation à partir des modules par un groupe de dramaturges maliens.

Pour une large vulgarisation de ces techniques, le PASIDMA et l'OMA ont réalisé trois sessions de formation à l'endroit des futurs formateurs, qui sont : les agents de l'OMA, les agents des radios de proximité, les agents des chambres d'agriculture, les agents des services d'encadrement et des ONG. Les sessions de formation se sont déroulées comme suit :

- La première à Ségou du 18 au 24 Juin 2001, elle a regroupé 57 formateurs des régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et du District de Bamako repartis comme suit : 15 agents ULCD, 15 animateurs des radios de proximité, 15 animateurs des chambres locales d'agricultures, 8 agents des services de développement rural et 4 agents d' ONGs.
- La deuxième à Mopti du 10 au 15 Septembre, elle a regroupé 42 formateurs des régions de Mopti, Tombouctou et Gao, soient : 10 agents ULCD, 10 animateurs de radio de proximité, 9 animateurs des chambres locales d'agriculture, 11 agents des services de développement rural et 2 agents d' ONGs.
- La troisième session, tenue au mois d'Octobre à Kita, a regroupé 18 formateurs de la région de Kayes , composé de : 5 agents ULCD, 4 animateurs de radio de proximité, 3

animateurs des chambres locales d'agriculture et 6 agents des services de développement rural.

3.1.2.8 L'utilisation des informations produites par l'OMA dans les prises de décision

Actuellement, les informations de l'OMA constituent des inputs importants pour les prises de décisions dans le cadre de la réalisation de la sécurité alimentaire. On peut citer entre autres exemples :

- l'utilisation des informations de l'OMA dans les prises de décision du Gouvernement en matière de gestion de la politique de sécurité alimentaire. En effet, l'OMA produit hebdomadairement les communiqués de presse introduits par le Ministre Délégué Chargé de la Sécurité Alimentaire en conseil de Ministre.
- l'utilisation des données de l'OMA par certaines banques notamment la BCEAO et la BNDA dans le cadre de la mise place de leurs politiques de financement de la commercialisation;
- l'utilisation des données de l'OMA par des institutions de recherche (IER, CIRAD etc...), des consultants privés et des étudiants.

3.1.2.9 Le renforcement des capacités d'analyse des politiques de sécurité alimentaire et de promotion de l'agro-business

Dans le cadre de la réalisation de cet objectif, le Projet PASIDMA a procédé à la signature d'un cadre de collaboration avec le Centre d'Analyse et de Formulation des Politiques de Développement (CAFPD). Les activités suivantes ont été menées dans le cadre de la mise en oeuvre de ce volet, il s'agit notamment de :

- l'identification de 4 domaines prioritaires de recherche, à savoir : Modélisation de la dynamique d'évolution des marchés agricoles, Gestion des crises alimentaires dans un contexte d'ouverture et de libéralisation totale des prix agricoles, Promotion des investissements privés dans le secteur agro-alimentaire, Amélioration du cadre institutionnel;
- la réalisation, avec la participation de la DRPS, de l'étude sur l'impact de la variabilité des prix des céréales sur la consommation alimentaire et l'état nutritionnel des ménages urbains.

En marge de cette collaboration avec le centre, le PASIDMA a participé aux études commanditées par le PRMC pour :

- évaluer l'impact de la libéralisation sur les filières par l'analyse de la performance du marché céréalier à partir des données de l'OMA;
- définir les normes de qualité des céréales maliennes destinées à l'exportation et sa mise en route dans six pays de la sous région : Mali, Sénégal, Guinée, Niger, Cote d'Ivoire et Burkina Faso.

Ces études ont servi pour la production des thèses de Master en Economie rurale de deux étudiantes maliennes du CIRES d'Abidjan encadrés par le PASIDMA. Actuellement ces étudiantes ont été admises au programme de Ph.D. en agroéconomie à Michigan State University.

Egalement dans le cadre de la coopération inter-universitaire, les actions du PASIDMA ont permis :

- La production en cours d'une thèse de Ph.D. en agroéconomie d'une étudiante malienne à Michigan State University à partir des données de l'étude de l'impact de la variabilité des prix sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des consommateurs du district de Bamako
- La création d'une coopération inter-universitaire entre l'IPR de Katibougou et de Michigan State University financée par ALO.

3.2 Initiation et tenue des conférences régionales sur les perspectives agricoles de l'Afrique de l'Ouest

Dans le cadre de la mise en relation commerciales avec les partenaires de la sous région, besoin fortement exprimé par les opérateurs économiques, le PASIDMA a initié les conférences régionales sur les perspectives agricoles en Afrique de l'Ouest.

3.2.1 Justification des conférences régionales

Les bilans des campagnes agricoles constituent les principales sources d'information pour l'élaboration des mesures d'approvisionnement des populations en Afrique de l'Ouest. Généralement, les bilans donnent les prévisions des récoltes et les stocks disponibles au niveau des producteurs, du secteur commercial et des structures étatiques. Le montant des prévisions de récoltes et les stocks constituent les ressources alimentaires pour la campagne à venir. La confrontation des ressources et des besoins alimentaires des populations permet de dégager une situation de surplus ou de déficit. Une situation de déficit se traduit généralement en besoins d'importations commerciales ou d'aides alimentaires.

Ce sont les informations des bilans des campagnes agricoles qui déterminent les politiques d'aides alimentaires et d'importations commerciales à court termes des états en Afrique de l'Ouest. Malheureusement, jusqu'en 1999 le secteur privé, qui constitue un maillon incontournable pour la réalisation des objectifs des politiques de sécurité alimentaire, n'avait pas accès aux informations

des bilans des campagnes agricoles et les mesures de commerce extérieur et les programmes d'aide alimentaire qui en découlent. Ainsi, la mise en application de ces mesures et programmes arrivent souvent comme une surprise pour les acteurs privés et perturbe ainsi le fonctionnement normal du marché. Cette situation crée des risques accrus pour l'investissement du secteur privé dans les activités de commercialisation, notamment le stockage intra et inter-annuel.

Pour dynamiser les échanges entre les pays de la sous-région et permettre au secteur privé de jouer un plus grand rôle dans l'approvisionnement des consommateurs, il est important de réduire les risques liés aux mesures politiques de sécurité alimentaire de court terme en rassemblant les acteurs du secteur privé, les chercheurs, les vulgarisateurs et les agents du gouvernement pour partager les informations sur les bilans des campagnes et discuter des évolutions possibles des marchés agricoles dans la sous-région. Un tel échange d'information permet aux acteurs d'anticiper les réactions possibles des décideurs politiques aux perspectives agricoles pour l'année en cours. Ainsi, les risques créés par les effets de surprise des mesures de commerce extérieur et des programmes d'aide alimentaire ; plus spécifiquement les zones d'intervention, les quantités programmées et leur mode de gestion, seront minimisés.

Les conférences de perspectives ont aussi permis aux opérateurs privés de la sous-région de mieux se connaître, facilitant ainsi les échanges des informations commerciales et l'établissement des liens de confiance.

L'hypothèse de base d'une conférence de perspectives agricoles est qu'aucun des acteurs n'a une image complète des évolutions possibles des marchés agricoles, mais qu'en créant un forum où tous les acteurs peuvent partager leurs connaissances, une image plus complète des évolutions possibles des marchés peut émerger. Une conférence de perspective agricole élargit donc la base d'information des participants et contribue ainsi à améliorer la qualité de la prise de décision. Les conférences de perspectives sont donc une des composantes des programmes de vulgarisation des techniques de commercialisation agricole. Ces programmes comprennent aussi des publications périodiques sur les perspectives des marchés et le développement des supports à la décision pour l'aide des producteurs et les commerçants à améliorer leurs décisions de commercialisation dans un environnement d'information imparfaite sur l'évolution probable des marchés dans les mois à venir. Les conférences des perspectives agricoles constituent donc un instrument essentiel dans l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles en Afrique de l'Ouest.

3.2.2 Objectifs des conférences

Les conférences régionales sur les perspectives agricoles visent généralement à :

- ▶ partager l'information sur les facteurs qui influenceront l'évolution des marchés agricoles durant la campagne en cours entre les différents acteurs

- ▶ créer un forum où un grand nombre d'acteurs et d'observateurs des marchés agricoles peuvent se rencontrer pour partager l'information sur les développements des marchés d'une façon permanente

3.2.3 Conférences réalisées

De Janvier 1999 à Septembre 2003, le PASIDMA a organisé quatre éditions des conférences régionales sur les perspectives agricoles en Afrique de l'Ouest. Ces conférences ont réuni chaque année plus de 120 représentants du secteur privé, des organisations paysannes, des SIM, des OIG, des ONG, et des agences de coopération venant d'au moins neuf pays de la sous-région. Les détails concernant ces conférences sont présentés en annexe.

3.3 Création du Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur Agro-alimentaire de l'Afrique de l'Ouest (ROESAO)

C'est au cours de la première édition de la conférence régionale sur les perspectives agricoles, tenue à Bamako au mois de Mars 1999, que les opérateurs des différents pays présents ont émis le vœux de se mettre en réseau. Le projet PASIDMA, ayant jugé de l'opportunité de la proposition dans le développement des échanges au niveau de la sous région, a apporté son soutien technique, matériel et financier par la prise en charge des réunions et la préparation des documents du réseau, notamment la charte et le règlement intérieur. Ainsi, un bureau provisoire a été mise en place pour rédiger les documents, charte et règlement intérieur de la future organisation. Au cours de la première rencontre, prise en charge par le PASIDMA, du bureau provisoire du ROESAO à Niamey les 10 et 11 août 2000 ces documents ont été discutés et finalisés. Au cours de cette rencontre, qui a regroupé les opérateurs économique du Burkina Faso, de la Cote d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Sénégal, des actions prioritaires ont été définies entre autres :

- ▶ Information sur la mise en place du réseau
- ▶ Mise en place des coordinations nationales dans les différents pays
- ▶ Mise en place du réseau régional
- ▶ Information et sensibilisation des membres du réseau.

Le PASIDMA a beaucoup contribué, techniquement et financièrement, à la réalisation de ces activités. Ainsi de août 2000 à septembre 2003 les actions du PASIDMA ont contribué à la sensibilisation et à la mise en place des coordinations nationales :

- ▶ du Mali, CONOESAM, le 30 octobre 2000 à Ségou;
- ▶ de la Guinée, REGOSA, du 9 au 11 novembre 2000 à Labé,
- ▶ du Burkina Faso, CNBF-ROESAO, les 20 et 21 février 2001 à Ouagadougou;
- ▶ du Bénin, CB-ROESAO, les 30 et 31 mai 2001 à Cotonou
- ▶ du Sénégal, CNS-ROESAO, le 6 juin 2001 à Dakar;

- ▶ de la Côte d'Ivoire, ROESAO-CI, le 31 août 2001 à Abidjan
- ▶ du Togo, CT-ROESAO, le 12 et 13 septembre 2001 à Lomé;
- ▶ du Niger,

En marge de la troisième édition de la conférence sur les perspectives agricoles, tenue à Bamako au mois de mars 2001, les opérateurs économiques ont tenu leur assemblée générale au cours de laquelle la charte et le règlement intérieur du ROESAO ont été adoptés. Ensuite ils ont procédé à l'élection du conseil d'orientation du ROESAO dont la présidence est revenue au Burkina Faso. Le mois de mars 2001 a été consacré ainsi à la mise en place du ROESAO qui regroupe les opérateurs économiques (producteurs, transformateurs et distributeurs) des produits agro - alimentaires des pays de l'Afrique de l'Ouest.

3.3.1 But et objectif du ROESAO

Le ROESAO et ses démembrements ont pour but de faciliter et d'augmenter le volume des échanges commerciaux dans l'espace sous-régional. Son objectif majeur est de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire durable, au développement et à la fluidification des échanges ainsi qu'à la mise en oeuvre effective de l'intégration économique.

3.3.2 Membres du ROESAO

Actuellement, le ROESAO regroupe huit (8) pays, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Ghana, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Dans chacun de ces pays, le ROESAO dispose d'une coordination nationale, exception faite du Ghana, regroupant les opérateurs économiques, physiques ou moraux, évoluant dans le secteur agro - alimentaire. A l'instar du ROESAO ces coordinations nationales œuvrent toutes pour le développement et la fluidification des échanges entre leurs pays respectifs à travers les échanges d'informations commerciales par le biais des SIM, les contacts personnels et le lobbying auprès des autorités administratives et politiques pour juguler les entraves aux échanges.

3.3.3 Quelques exemples du rôle joué par les coordinations ROESAO dans la levée des entraves

3.3.3.1 Exemple 1 Echange de bétail entre le Mali et la Guinée

En 2000, les marchands de bétail de la Guinée, membres de la coordination guinéenne du ROESAO, et leurs homologues du Mali ont signé un protocole d'accord portant sur la fourniture de 500 têtes de bétail du Mali pour faire face à la crise en viande que traversait la population de Conakry.

Au cours de l'exécution de ce protocole, les opérateurs ont rencontré beaucoup de difficultés surtout à la frontière guinéenne.

En effet, les agents guinéens à la frontière ont parqué le bétail malien pendant 8 jours, sans accès au pâturage à cause du fait qu'il n'existe pas d'accord zoo-sanitaire entre le Mali et la Guinée.

Pour enlever cette entrave et permettre les échanges de bétail entre les deux pays, une délégation de la coordination du ROESAO du Mali et de la Guinée a rencontré le Ministre guinéen en charge de ce dossier, c'est à dire celui de l'agriculture et de l'élevage.

Ainsi, la mesure fut levée et les échanges s'effectuent sans difficultés majeures. Pour éviter une rupture dans l'approvisionnement en viande de la population guinéenne pendant la période de crise structurelle, de novembre à juin, un marché hebdomadaire de bétail a été ouvert, le 23 novembre 2002, à la frontière des deux pays à Dioulafondo (au Mali). Ce marché est fréquenté par les opérateurs guinéens qui viennent s'approvisionner en bétail pour n'importe quelle destination sur le territoire guinéen sans problème. Afin de faciliter le franchissement des barrières, les autorités administratives guinéennes délivrent des laissez passer aux opérateurs. Malgré cette disposition de facilitation des transactions prise par le Ministère, le volume des opérations demeurent faible, 1638 têtes échangées entre décembre et juillet 2003, à cause surtout de :

- ▶ la forte fluctuation de la monnaie guinéenne ;
- ▶ la difficulté pour les opérateurs guinéens de disposer de franc CFA.

Ainsi, si des solutions appropriées ne sont pas trouvées à ces facteurs, en particulier le second, le marché risque de s'interrompre.

3.3.3.2 Exemple 2 Echange de céréales entre le Burkina et le Mali

Courant 2001, un convoi de 28 camions, de 40 tonnes chacun, de céréales appartenant aux opérateurs maliens a été arrêté à la frontière par les agents burkinabés. Selon ceux-ci, les autorités de leur pays auraient pris une décision d'interdiction de sortie de céréales de leur pays. Mais aucun opérateur malien aussi bien que burkinabé ne disposait de l'information. Les intéressés ont saisi la coordination malienne qui à son tour a immédiatement pris contact avec son homologue burkinabé à travers les SIM. Cette dernière a porté l'affaire à la connaissance des plus hautes autorités burkinabés en charge des échanges et les camions ont été aussitôt libérés.

3.3.3.3 Exemple 3--Fluidification des échanges entre la Guinée et le Mali

En 2001, les autorités maliennes avaient saisis les produits des marchands guinéens. Ceux-ci se sont référés à leur Ambassadeur pour trouver une solution à leur problème. Ce dernier leur a recommandé de contacter la coordination malienne du ROESAO. Après constat que les produits en question n'étaient pas des produits prohibés, la coordination malienne a résolu ce problème et les guinéens ont pu rentrer en possession de leurs biens.

3.3.3.4 Exemple 4 La crise ivoirienne

Durant la grande crise ivoirienne, la coordination locale ROESAO de Bouaké a sollicité et obtenu des rebelles l'autorisation d'importer du Mali le poisson pour l'approvisionnement de la population. Ainsi des contacts ont été pris avec les opérateurs de Mopti, évoluant dans le secteur du poisson, membres de la coordination malienne du ROESAO et la quantité demandée a été rapidement livrée jusqu'à Bouaké sous escorte des rebelles. Parallèlement les deux réseaux ont pu négocier avec les rebelles l'importation du maïs du Nord ivoirien pour approvisionner le Mali.

Au même moment, pour l'approvisionnement de la partie Sud de la Cote d'Ivoire sous contrôle du Gouvernement ivoirien, le bureau national du ROESAO CI a ouvert le corridor Noé (au Ghana) Abidjan et a également négocié et obtenu des services de sécurité des escortes. Ainsi, les opérateurs sahéliens ont pu, à travers ce dispositif et ce nouveau trajet, assurer le ravitaillement de la ville d'Abidjan en bétail et en d'autres produits agricoles dont la population avait besoin.

3.4 Création du Réseau des Systèmes d'Information des Marchés de l'Afrique de l'Ouest (RESIMAO)

En vue de faciliter les échanges d'informations sur les marchés des produits agricoles de l'espace CEDEAO il a été recommandé au cours de la deuxième édition de la conférence régionale la mise en réseau des SIMs de l'espace. Les responsables des SIMs présents à cette conférence ont désigné l'OMA du Mali pour assurer la coordination du futur réseau dont la mise en place a été effective à la suite de la première rencontre des SIMs à Conakry les 12 et 13 Avril 2000. Étaient présents à cette rencontre, financée par le PASIDMA, les responsables des SIMs du Burkina, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Sénégal.

A la fin des travaux, les participants ont recommandé entre autres :

- ▶ l'autonomie de gestion des SIMs
- ▶ l'harmonisation des méthodologies
- ▶ la synergie entre les différents services de collecte et de diffusion d'informations existants dans un même pays
- ▶ l'organisation au niveau national des rencontres avec les opérateurs privés, les institutions, les chercheurs, les ONG, les autorités en vue de connaître les besoins en information.

Pour rendre opérationnel le réseau des SIMs, le PASIDMA a financé l'organisation de la deuxième rencontre de ce réseau et a pris part activement aux travaux. Aux termes de cette rencontre, tenue les 16,17 et 18 janvier 2002 à Cotonou et qui a enregistré la participation en plus des responsables des SIMs présents à Conakry, ceux du Bénin et du Togo, les modalités pratiques de fonctionnement du réseau et d'échanges des informations commerciales ont été définies ainsi qu'un plan d'action détaillé (cf. rapport deuxième rencontre du réseau des SIMs de l'espace CEDEAO).

Pour rendre effectif les échanges d'informations commerciales suivant le canevas défini à Cotonou, le PASIDMA a sollicité et obtenu de l'USAID/WARP, l'équipement, au cours du mois de septembre 2002, en ordinateur des SIMs et leur branchement sur le net. Aujourd'hui les échanges d'information à travers le RESIMAO est une réalité.

Avec son rattachement au Ministère Délégué Chargé de la Sécurité Alimentaire, le PASIDMA a réalisé les activités suivantes avec ce ministère :

- Participation aux conseils élargis de cabinet. Ce conseil, se tenant tous les premiers jeudi du mois, regroupe l'ensemble des structures rattachées au Ministère et est le lieu pour ses structures de faire le point des activités réalisées au cours du mois écoulé;
- Branchement du Ministère au Net;
- Aménagement et équipement en micro ordinateur de la bibliothèque du Ministère et apport de documents;
- Participation aux différentes réunions et rencontres programmées par le Ministère;
- Participation active aux discussions relatives à la mise en oeuvre de la SNSA.

IV. Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet

La restructuration du système d'information (SIM) de l'OPAM et sa transformation en Observatoire du Marché Agricole (OMA) a pris plus de temps que prévu. Le long processus de changement institutionnel du SIM en OMA ne pouvait pas permettre la mise en œuvre de toutes les activités du projet dans le délai de 3 ans planifié initialement.

Le projet a démarré en mai 1998 avec les activités de la phase de conception. Ces activités étaient planifiées pour 3 mois et comprenaient : enquête sur les besoins d'information des utilisateurs, analyse institutionnelle pour le choix de l'ancrage institutionnel de l'OMA, et tenue d'un atelier national sur la conception des services d'information décentralisés du marché agricole. Selon le plan initial, ces activités devraient être exécutées entre mai 1998 et juillet 1998. Mais, il a fallu 14 mois pour :

- concevoir un système d'information décentralisé ;
- identifier les besoins d'information des différents utilisateurs ;
- créer et équiper l'OMA et ses unités décentralisées à travers tout le pays avec des ordinateurs, radio-RAC-modems pour la transmission rapide des données à moindre coût ;
- rationaliser et améliorer les produits d'information de l'ancien SIM ;
- développer un manuel de procédures comptables de gestion du personnel pour l'OMA ;
- mener des missions dans les régions et les cercles pour informer les différents utilisateurs de la création des unités locales de collecte et de diffusion et de leur rôle ;
- initier les conférences régionales sur les perspectives agricoles de l'Afrique de l'Ouest.

La phase initiale du projet a duré plus longtemps que prévu parce qu'il était difficile de faire le changement institutionnel (transférer le SIM de l'OPAM à l'APCAM qui est une organisation des producteurs). Le changement institutionnel impliquait la construction d'un consensus entre les différentes parties prenantes sur la nécessité d'opérer le changement institutionnel, et de développer ensuite les règles et procédures légales pour assurer le succès de la réforme institutionnelle. Cependant, le long processus du changement institutionnel a permis de bâtir un soutien fort des différentes parties prenantes pour l'OMA conduisant ainsi une forte demande pour les services d'information de marché.

Ainsi, de mai 1998 à décembre 1999, les activités du projet se sont focalisées sur la création, l'équipement, et le recrutement du personnel de l'OMA. A la fin de l'année 1999, un système d'information autonome et décentralisé avec budget de fonctionnement réduit financé par le budget de l'Etat, et dénommé OMA était créé. En effet, le budget de fonctionnement de l'OMA pour 2000 était de 100 millions de franc CFA comparé à 150 millions de francs CFA pour l'ancien SIM.

La nature séquentielle des activités du projet impliquait que les activités de la phase de mise en œuvre ne pouvaient pas commencer avant la fin des activités de la phase de conception. Par

conséquent, les activités de la phase de mise en œuvre ont été retardées de 14 mois.

Les principales raisons de ce grand retard sont :

- sous-estimation du temps requis pour reformer une institution existante et modifier son mandat ;
- retard dans les prises de décisions sur lesquelles le projet n'avait aucune emprise (par exemple, le transfert du personnel de l'ancien SIM à l'OMA nécessitait un accord tripartite entre le PRMC, l'OPAM et l'APCAM) ;
- nature séquentielle des activités du projet qui impliquait qu'un retard dans l'exécution d'une activité dans la séquence se répercutait sur le chronogramme d'exécution des autres activités.

V. Perspectives

L'Observatoire du Marché Agricole est un ensemble décentralisé de services d'information. Il comprend trois composantes essentielles : la cellule centrale, les Unités locales de collecte et de diffusion et le réseau de médias. Chacune de ses composantes joue un rôle spécifique au sein de l'ensemble dont la tutelle administrative est assurée par l'APCAM.

La cellule centrale joue un rôle capital dans le dispositif de l'OMA. Au niveau national, elle est chargée d'assurer et de coordonner la collecte, la transmission, la vérification, le traitement, l'analyse et la diffusion des informations sur les marchés agricoles. Elle assure également l'administration et la gestion financière et comptable de l'OMA.

Au plan sous-régional, la cellule centrale, en collaboration avec le Projet d'Appui au Système d'Information Décentralisé du Marché Agricole, joue un rôle d'établissement et de développement des échanges d'informations avec les autres systèmes d'information de la sous-région qui forment un réseau dont la coordination est assurée par l'OMA.

Les ULCD sont des éléments sur lesquels repose le réseau d'enquête de l'OMA. Elles assurent la collecte et la diffusion locale de l'information. Cette diffusion se fait à partir des radios de proximité (vingt au total) et de la radio nationale constituant le réseau des médias. Ceci permet de couvrir entièrement le territoire national.

Les échanges d'informations entre les ULCD, entre les ULCD et la cellule centrale et entre les ULCD, la cellule centrale et le réseau des médias permettent une large diffusion de l'information sur les marchés des produits agricoles. Cet échange d'information à temps réel entre les différentes composantes de l'OMA est rendu possible grâce à l'installation par le projet des instruments de transmission et de traitement des données.

Malgré cette performance, il existe deux défis majeures auxquels le système devrait faire face dans le court et moyen terme.

Le premier défi concerne le renouvellement du matériel acquis avec l'appui du projet. Les premiers équipements mises en place en 1999 devraient être remplacés dans 5 ans c'est dire en 2004. Le second défi concerne la formation de nouveaux cadres en prélude au remplacement des anciens.

C'est pour faire face à ces défis que l'OMA, avec l'appui du projet a élaboré un plan quinquennal d'investissement et de formation du personnel (2005 - 2009) d'un montant de 364.305.000 FCFA dont :

- les investissements pour 354.305.000 F CFA;
- et la formation pour 10.000.000 F CFA.

Plan d'investissement de l'OMA 2005 – 2009

Rubriques	Nbre	Acquisition	Amort.	2005	2006	2007	2008	2009
I - Fonctionnement OMA				215,393,406	219,701,274	224,095,300	228,577,206	233,148,750
II - Investissement OMA				142,935,000	0	203,120,000	8,250,000	0
Matériels roulants								
- Toyota HILUX	1	Aug-02	Aug-07			25000000		
- Toyota LAND CRUISER	1	Sep-00	Sep-05	40000000				
- Toyota TERCEL	1	Apr-99	Apr-04					
- Motos	23	Apr-99	Dec-04					
- Motos	2	Apr-00	Dec-05	3,500,000				
Matériels Informatiques								
- Ordinateurs (DESKTOP)								
- Ordinateurs GATEWAY DACOM	1	1995	2000					
- Ordinateurs GATEWAY DACOM	1	1998	2003					
- Ordinateurs GATEWAY DC	1	2000	2005	1,500,000				
- Ordinateurs GATEWAY DC	1	1998	2003					
- Ordinateurs GATEWAY DAC	1	1999	2004					
- Ordinateurs COMPAQ DACOM	1	2003	2008				1,500,000	
- Ordinateurs COMPAQ SP	1	2003	2008				1,500,000	

Rubriques	Nbre	Acquisition	Amort.	2005	2006	2007	2008	2009
Matériels et mobiliers de bureau								
- Photocopieuses CANON 6045	1	2002	2007			12,000,000		
- Climatiseurs SPLIT SHARP	5	Apr-00	Apr-05	4,000,000				
- Climatiseurs MONOBLOC SHARP	9	Apr-00	Apr-05	3,600,000				
- Bureaux métalliques ULCD	25	2003	2008				2,750,000	
- Armoires métalliques	25	2003	2008				2,500,000	
- Bureau ministre	1	2000	2005	375,000				
- Bureaux demi - ministre	8	2000	2005	2,000,000				
- Fauteuils ministres	5	2000	2005	1,375,000				
- Étagères en bois	4	2000	2005	400,000				
- Bibliothèques en bois	4	2000	2005	600,000				
III - Formation					5,000,000		5,000,000	
- Formation à long terme (2 cadres)	2	2005	2007	PM	PM	PM	PM	PM
- Formation à moyen terme (2 cadres)	2	2005	2006	PM	PM	PM	PM	PM
- Formation enquêteurs OMA	25	2006	2006		5,000,000		5,000,000	
TOTAL PLAN D'INVESTISSEMENT				358,328,406	224,701,274	427,215,300	241,827,206	233,148,750

Annexe 1 :

Conférences régionales des perspectives agricoles

A.1.1 Première édition des conférences régionales

La première édition de ces conférences régionales qui s'est tenue du 7 au 8 avril 1999 au Palais des congrès de Bamako. Ont pris part à cette rencontre :

- les représentants de l'administration,
- les commerçants import/exports du Burkina Faso, de la Cote d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Ghana, de la Mauritanie, de la Guinée et du Nigéria.
- les représentants des SIM du Burkina Faso, du Mali, de la Cote d'Ivoire du Sénégal et de la Guinée;
- le projet DIAPER du CILSS;
- les bailleurs de fonds.

Cette première édition, qui a enregistré la participation de plus de 120 personnes, a spécifiquement :

- ▶ Discuter les perspectives et les potentialités des différentes filières agricoles au plan national et sous régional pour la campagne de commercialisation 1999-2000;
- ▶ Améliorer la connaissance des acteurs du secteur privé des contraintes macro-économiques auxquelles feront face les décideurs;
- ▶ identifier les politiques éventuelles que les décideurs mettront en oeuvre compte tenu des contraintes macro-économiques et des évolutions possibles des marchés agricoles;
- ▶ discuter des modalités pratiques de monétisation de l'aide alimentaire américaine.

Au terme de ce forum les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Pérennisation et institutionnalisation de la conférence sous l'égide du secteur privé.
2. Mise en place d'un comité de suivi des conclusions et recommandations composé des principales catégories d'acteurs représentées à la conférence
3. Meilleure intégration et coordination entre les différents systèmes d'information et prise en compte de la dimension sous-régionale de l'information.
4. Valorisation des différentes initiatives en cours dans la sous-région telles que les cadres de concertation, les bourses de fret, le système d'information commerciale, etc... ; devra être un souci constant de la part des producteurs avant la mise en chantier de toute action entreprise dans ce sens.

5. Mise en place d'un réseau sous-régional d'opérateurs économiques céréaliers.
6. La conférence recommande le renforcement des systèmes nationaux d'informations dans le but de disposer des données fiables et actualisées sur les stocks privés et les programmes d'importation dans les pays de la sous-région d'une part et d'autre part prendre en compte les aspects relatifs à des produits autre que les céréales, notamment le bétail/viande, les tubercules et les intrants. Au niveau sous-régional des dispositions devront être prise, pour procéder à un bilan alimentaire sous-régional en plus du bilan céréalier généralement établi.
7. La conférence recommandé la gestion des modalités de mise en œuvre de l'aide alimentaire prenant en compte les aspects suivants :
 - La répercussion de l'aide sur les systèmes nationaux de production et de commercialisation.
 - La couverture de besoins en aide alimentaire en fonction du déficit en produits agricoles constaté.
 - L'utilisation des ressources issues de la monétisation de l'aide aux fins de l'amélioration de la productivité des systèmes agro-alimentaires des pays bénéficiaires.
 - L'implication du secteur privé dans la programmation et la gestion des aides alimentaires.
8. Formulation et mise en œuvre de programme de formation en faveur des opérateurs et producteurs agricoles pour améliorer leur compétence en matière de commercialisation et négociation avec leur partenaires financiers et commerciaux ainsi que dans celui de l'utilisation de l'information des marchés agricoles.
9. La conférence demande aux gouvernements des pays de la sous-région de prendre les mesures afin d'accorder toutes les facilités nécessaires à la libre circulation des produits agricoles, dont la réduction des postes des contrôle.
10. Les participants félicitent les initiateurs et les organisateurs de la première conférence régionale sur les perspectives agricoles Ouest Africaine pour avoir donné l'opportunité aux représentants des marchés agricoles de se rencontrer et de partager l'information sur le développement des marchés et la gestion de l'aide alimentaire.

A.1.2. Deuxième édition des conférences régionales

La seconde édition qui s'est déroulée du 7 au 9 février 2000 au Palais des congrès à Bamako, a enregistré la participation de près de 120 invités venus du Burkina Faso, de la Cote d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Ghana, de la Guinée et du Nigéria.

Ces participants étaient composés des représentants de l'administration, des SIM, du DIAPER des bailleurs de fonds et des opérateurs économiques.

Cette édition s'était fixée comme objectifs spécifiques atteindre :

- ▶ le renforcement de la collaboration entre les acteurs pour développer un système d'information décentralisé;
- ▶ le renforcement de la demande d'information de perspective agricole;
- ▶ la définition des modalités pratiques de mise en place du réseau des commerçants de la sous région et de celui des SIMs

Au terme des débats les recommandations suivantes ont été formulées :

1. La mise en place d'un réseau des opérateurs économiques de la sous région
2. La mise en place d'un réseau des SIMs de l'Afrique de l'Ouest
3. La mise en place d'une structure pérenne de suivi des recommandations
4. Le maintien de la consolidation des stock de sécurité alimentaire
5. La mise en place d'un mécanisme de sécurisation des revenus des producteurs
6. Une plus grande implication des banques commerciales dans le financement de la campagne de commercialisation.
7. La prise en charge (financement) de la collecte des données de productions agricole par les budgets d'Etat,
8. Un désenclavement des zones qu'elles soient de production excédentaire ou déficitaire et celui des Etats de la sous région,
9. La recherche des voies et moyens pour assurer une bonne conservation des produits agricoles et promouvoir la recherche agricole
10. Une intégration de l'ensemble des filières agricoles,
11. L'organisation annuelle des bourses de céréales dans le cadre du réseau,
12. L'adoption des normes de qualité standard des céréales par les opérateurs économiques de la sous-région.
13. La création des conditions favorables à la réalisation d'un partenariat fécond entre la recherche et ses utilisateurs.
14. Dans le cadre de l'appui aux opérateurs économiques des filières agricoles, un accent particulier sur les mesures d'ordre réglementaire, l'information et le financement des opérateurs économique au niveau régional.
15. La recherche des voies et moyens permettant aux SIMs d'avoir une autonomie administrative et financière.
16. L'implication des opérateurs économiques dans la gestion de l'aide alimentaire et du stock national sécurité.
17. Privilégier les échanges au niveau national et régional
18. Faire circuler les informations sur les produits disponibles pendant les périodes de surproduction tout en exprimant les besoins en période de crise.

19. L'élimination des tracasseries des gendarmes, des policiers et des douaniers, que connaissent les opérateurs économiques au niveau des frontières à la réalisation des objectifs fixés par la conférence.
20. L'appui des chambres consulaires à la réalisation des objectifs fixés par la conférence.

A.1.3. Troisième édition des conférences régionales

La troisième édition s'est déroulée du 13 au 15 mars 2001 au palais des congrès de Bamako. Elle a enregistré la participation de près de 150 personnes représentant l'administration, les opérateurs, les responsables des SIMs du Burkina Faso, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. En plus les bailleurs de fonds et des observateurs du Mozambique et de la Zambie étaient présents.

Après les échanges d'information sur les facteurs qui influenceront l'évolution de la campagne de commerciales 2000-2001, les débats se sont focalisés sur l'amendement de la charte et du règlement intérieur du réseau régional des opérateurs économiques du secteur agro- alimentaire de l'Afrique de l'Ouest (ROESAO) ainsi que sur la mise en place du bureau du ROESAO.

A la fin des débats, les documents juridiques du ROESAO ont été amendés et un bureau de 16 membres, présidé par le Burkina Faso, a été mis en place.

Les recommandations issues des assises de cette troisième édition ont été les suivantes :

1^{ère} Recommandation :

- Considérant la faible circulation de l'information entre les différents acteurs ;
- Considérant l'existence dans la plupart des pays des potentialités d'échanges,
- Considérant la non mise en place des coordinations nationales dans la plupart des pays concernés.

La Conférence recommande :

La mise en place diligente dans un délai de trois mois des coordinations dans les dits pays.

2^{ème} Recommandation :

- Considérant l'existence dans la plupart des pays des systèmes d'informations sur les marchés ;
- Considérant l'importance des informations sur les marchés agricoles dans les prises de décisions des acteurs.
- Considérant l'existence du réseau des SIMs,

La conférence recommande :

- ▶ Que des dispositions soient prises dans tous les pays pour la préservation des acquis,
- ▶ Que le CILSS apporte l'appui technique nécessaire pour le bon fonctionnement du réseau des SIM et des autres sources d'informations existantes,
- ▶ Que les échanges d'informations entre pays et entre filières soient opérationnels en exploitant les nouvelles techniques de communication (notamment Internet etc.)

3^{ème} Recommandation :

- Considérant l'importance de la place de la Côte d'Ivoire dans le commerce du bétail des pays du Sahel,
- Considérant les difficultés d'acheminement du bétail liées à certaines tracasseries frontalières,

La conférence:

- Félicite le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour le convoyage des camions à bétail et souhaite que cette mesure transitoire soit maintenue jusqu'au retour du pays à une situation normale.

4^{ème} Recommandation :

- Considérant l'existence de l'expertise au Sénégal en matière de techniques de conservation biologique du poisson, de la viande et des mollusques,
- Considérant les difficultés d'obtention de ces produits par les acteurs ;

La conférence recommande instamment :

- Que le nouveau bureau retienne le principe de formation tant au niveau du Sénégal qu'au niveau des pays respectifs afin que les productions puissent être judicieusement exploitées.

5^{ème} Recommandation :

- Considérant l'importance de la demande des pays développés en fruits et légumes
- Considérant l'absence de données statistiques fiables sur les fruits et légumes,

La conférence recommande :

- ▶ L'implication des professionnels de la filière dans la mise en place d'un système de collecte de données adapté.

6^{ème} Recommandation relative à la pérennisation de la conférence des opérateurs économiques du secteur agro-alimentaire de l'Afrique de l'Ouest:

- Considérant l'importance d'échanges d'informations entre les différents acteurs du secteur agricole,
- Considérant l'intérêt que les participants ont manifesté tout au long de cette rencontre,

La conférence recommande :

- ▶ Sa pérennisation avec une forte implication des secteurs privés et l'appui des décideurs.

A.1.4. Quatrième édition des conférences régionales

La quatrième édition de la conférence de perspective agricole de l'Afrique de l'Ouest s'est tenue du 13 au 14 mars 2003 au palais des congrès de Bamako. Elle enregistré la participation de près de 60 invités venus du Burkina Faso, du Bénin, de la Cote d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Après les informations d'ordre général sur l'évolution de la campagne de commercialisation 2002-2003, les délégués ont partagé les besoins et les offres des produits agricoles par pays.

Au terme des débats les recommandations suivantes ont été formulées :

- Considérant la place de la Cote d'Ivoire dans l'économie de la CEDEAO en général et de l'UEMOA en particulier ;

1^{ère} recommandation

Recommande aux gouvernements de la sous région de tout mettre en œuvre pour le retour de la paix et de la stabilité politique en Cote d'Ivoire et dans la sous région:

- Considérant que les déficits de production agricole constatés ces dernières années sont dus en grande partie à la mauvaise pluviométrie ;

2^{ème} recommandation

Recommande la recherche et la mise en œuvre des mécanismes de maîtrise de l'eau pour sécuriser la production.

- Considérant l'importance des informations sur les marchés agricoles dans les prises de décision des acteurs ;

- Considérant la faible circulation de l'information entre les différents acteurs malgré l'existence dans chacun des pays des potentialités d'échanges ;

3^{ème} recommandation

Recommande :

- ▶ que des dispositions soient prises dans tous les pays pour la préservation des acquis
- ▶ que les échanges d'informations entre pays et entre filières se renforcent davantage
- Considérant la non mise en place de coordination nationale au Ghana ;
- Considérant l'inexistence de SIM nationaux au Ghana, au Nigéria et au Togo;

4^{ème} recommandation

Recommande la prise de dispositions diligentes par les autorités et les acteurs concernés pour leur mise en place de ces structures.

- Considérant l'importance de la demande des pays développés en fruits et légumes, produits de la pêche et l'insuffisance de données statistiques fiables sur les filières ;

5^{ème} recommandation

Recommande l'implication des structures étatiques et des professionnels de la filière dans la mise en place d'un système adapté de collecte de données

- Considérant les difficultés d'acheminement des produits liées à certaines tracasseries administratives (à l'intérieur et aux frontières) ;

6^{ème} recommandation

Recommande une plus forte implication des coordinations du ROESAO auprès des autorités des pays respectifs pour leur suppression.

- Considérant l'importance du cheptel dans la sous région ;

7^{ème} recommandation

Recommande que les productions animales et les fourrages soient suivis par les SIM.

- Considérant le déficit d'informations spécifiques pour les opportunités d'Affaires des opérateurs économiques malgré l'existence des SIM ;

8^{ème} recommandation

Recommande une meilleure concertation entre les deux réseaux et les partenaires pour mieux cibler les besoins d'information des opérateurs économiques.

- Considérant l'intérêt que les participants ont manifesté tout au long de cette quatrième édition de la conférence sur les perspectives agricoles ;

9^{ème} recommandation

Recommande un appui plus fort des décideurs et des partenaires au développement.

Annexe 2 :
Evaluation des performances technique et financière de l'OMA
par
Kadiatou Dème, Consultante nationale

Introduction

Lors de l'atelier de Mai 1998, le système d'information du marché (SIM) mis en place en Avril 1989, a été transformé en Observatoire du Marché Agricole (OMA) dont la tutelle administrative a été confiée à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM). L'objectif recherché à travers la transformation du SIM en OMA est de mettre en place un dispositif performant de suivi du marché des produits agricoles capable de satisfaire aux besoins exprimés par les différents acteurs évoluant dans ce secteur (producteurs transformateurs , commerçants consommateurs) et d'assurer la prise en charge financière de cette structure par les ressources intérieures.

En effet si le SIM était une réussite technique de par la fiabilité des informations diffusées, son financement futur n'était pas assuré pour autant. Le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC), principal bailleurs de fonds du SIM se retirait progressivement de son financement et il n'était pas certain que le SIM soit perçu comme une priorité budgétaire pour l'Etat. C'est pourquoi l'OMA est autorisé à mener sur sa propre initiative ou à la demande, des activités d'études, de recherches, de planification concernant les facteurs qui influent sur la formation des prix. Ainsi, les missions commerciales de l'OMA sont mises en avant pour diminuer l'apport du budget national et conduire l'OMA à sa propre prise en charge dans le futur.

L'OMA a pour mission principale de collecter, de traiter et de diffuser toutes informations susceptibles d'éclairer les différents utilisateurs sur l'état actuel du marché agricole ainsi que de son évolution future, tant au niveau national que régional. Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, l'OMA a été érigé en un service autonome rattaché à l'APCAM et comprenant 3 composantes essentielles: la cellule centrale, les unités locales de collecte et de diffusion(ULCD) et le réseau des médias.

Depuis la création de l'OMA, aucune évaluation de ses capacités techniques et de mobilisation de ressources propres n'a été réalisée. Ce document de travail est donc la première évaluation de l'OMA. L'objectif est de faire une évaluation des performances techniques de l'OMA, c'est à dire, évaluer l'efficacité de la structure après la restructuration qui a vu sa création. Les différents points de cette évaluation sont:

- Evaluer le taux de réalisation des communiqués radio pour les différentes ULCD et de la cellule centrale, y compris les bulletins hebdomadaires et mensuels (reflets). Le taux de réalisation sera évalué à partir du nombre attendu de communiqués radio, du nombre

effectivement produit et transmis à la radio et du nombre effectivement diffusé. Il en sera de même pour le nombre de reflets attendu attendus et le nombre effectivement produit durant la période couverte par l'évaluation.

- Evaluer les ressources mobilisées par l'OMA par la vente des statistiques et les contrats de prestations de services.
- Faire l'état de l'évolution des ressources financières.
- Expliquer les conditions de mobilisation des ressources et l'évolution de celles-ci.

La méthode de collecte des données a consisté à l'exploitation des documents financiers de l'OMA et le remplissage d'un questionnaire pour les communiqués élaboré à cet effet. Une fiche d'enquête a été élaborée pour évaluer le taux de réalisation des communiqués auprès des différentes radios et les enquêteurs des différentes ULCD qui ont des contrats de diffusions avec les radios locales. Les fiches d'enquêtes ont été remplies sous forme d'entretien avec les enquêteurs de l'OMA et les représentants des radios. Quant aux reflets et rapports hebdomadaires produits par la cellule centrale la consultation des archives a permis de déterminer le taux de production de ces différents bulletins.

Une recherche au niveau du département de comptabilité a permis de déterminer le montant des différents contrats exécutés par l'OMA, de quantifier à travers les reçus, les ventes des statistiques par l'OMA.

I. Evaluation des performances techniques

L'OMA est un service d'information décentralisé comprenant trois composantes essentielles: La Cellule centrale, les Unités Locales de Collecte et de Diffusion (ULCD) et le Réseau des Médias.

La cellule centrale

La cellule centrale comprend 3 départements: Le département centralisation, le département administratif et comptable, le département analyse et communication. La cellule centrale s'occupe de la centralisation des résultats d'enquête, des unités locales. Elle est chargée de la production et de la diffusion des différents rapports dont: le rapport communiqué Radios (*Benkan et Tabale*), le rapport *Poi Kan Poi*, le rapport hebdomadaire, le rapport mensuel (*Reflét*), la *Note de Conjoncture* et de la gestion de la page web.

La cellule centrale, à travers son département administratif et comptable, est chargée de la gestion du personnel et de tous les dossiers administratifs.

Les Unités Locales de Collecte et de Diffusion (ULCD)

L'OMA comprend 22 ULCD couvrant 64 marchés. Les 22 ULCD sont équipées en Ordinateur-Rac-Modem.

Le réseau des médias

Les ULCD sont interconnectées entre elles et toutes sont connectées à l'unité centrale. Les informations de marchés collectées, traitées sont diffusées aux moyens de radio, journaux et rapport.

L'OMA a conclu un contrat de diffusion d'informations de marché avec certaines radios de proximité telles que les Radios Benkan et Tabale (Bamako). Les radios qui diffusent les communiqués de l'OMA sont au nombre de 18. Ces radios se situent dans les localités suivantes: Bamako, Kati, Koulikoro, Diola, Ségou, Macina , Niono, Sikasso, Koutiala, Mopti, Bandiagara, Kayes, Nioro, Kita, Tombouctou, Diré, Gao. A la date de réalisation de cette étude de nouveaux équipements sont acquis par l'OMA à travers l'appui du PASIDMA/USAID. Ceci augmentera le nombre des ULCD équipées.

1.1 Evaluation du taux de réalisation des communiqués

Le dépouillement des fiches d'enquête nous ont permis de recueillir les informations suivantes concernant les communiqués produits par l'OMA :

1.1.1 Informations contenues dans les communiqués radio

Selon la situation géographique de l'ULCD les informations peuvent être différentes ,mais en général les communiqués contiennent les informations suivantes:

- les prix à la production, les prix de gros et les prix à la consommation des céréales et les autres produits couverts par l'OMA(pomme de terre, échalote, poisson)
- les quantités entrées et sorties des produits dans une localité donnée
- les intrants agricoles comme les semences et les engrais

Chaque ULCD essaie de diffuser plus d'informations sur les marchés qu'elle couvre cependant certaines radios sont retenues pour la diffusions des informations sur les produits spécifiques comme Kati pour les produits horticoles et Bandiagarra pour l'échalote.

1.1.2 Demandeurs des communiqués

Toutes les catégories de population s'intéressent aux informations contenues dans les communiqués. Il s'agit des producteurs, opérateurs économiques, les services techniques, les projets , les décideurs politiques et les consommateurs . Les informations demandées diffèrent selon la catégorie d'utilisateurs.

Les utilisateurs manifestent leurs intérêts soit :

- au niveau de l'ULCD par une visite, soit par téléphone, interpellation de l'enquêteur sur le marché ,
- au niveau de la radio locale : envoi de courrier , par téléphone, déplacement à la radio ou interpellation de l'animateur dans la localité.

1.1.3 Taux de réalisation des communiqués et facteurs explicatifs

Le taux de réalisation sert à évaluer le nombre de communiqués produits et le nombre de communiqués diffusés par les radios locales.

1.1.3.1. Taux de production

C'est le rapport entre le nombre de communiqués effectivement produits sur le nombre prévu. Il indique la performance des ULCD dans la production des communiqués. Les communiqués produits sont hebdomadaires pour 14 radios sur 18. Les 4 radios restantes reçoivent deux communiqués par semaine.

Sur la période de l'étude (janvier 2001 à septembre 2002) les communiqués produits par l'ensemble des radios sont au nombre de 1342 sur 1642 prévus par le contrat. Le taux de production des communiqués de l'OMA est donc de 85%. Cependant ce taux de 85% cache des disparités entre les différentes ULCD. En effet la production varie entre 76 et 96% d'une ULCD à une autre.

1.1.3.2. Les facteurs explicatifs du taux de réalisation

Le taux de production est élevée certes mais peut être amélioré. Les raisons qui expliquent ce taux sont multiples. Mais le principal facteur est le manque de ressources humaine. Si l'enquêteur de l'ULCD se trouve en déplacement quelque soit la raison, le communiqué n'est plus produit. Ces déplacements ont pour causes: formation, maladie ou raisons sociales.

✓ Taux de diffusion

C'est le rapport entre le nombre de communiqués diffusés et le nombre reçu par les radios. Il mesure l'efficacité de la diffusion des communiqués de l'OMA par les radios. En effet, l'OMA a des contrats de diffusions avec 18 radios locales dont 2 à Bamako. Ces radios diffusent les communiqués une fois à deux fois par semaines selon les termes du contrat. Le nombre de communiqués diffusés selon les enquêteurs de l'OMA est de 1334 sur 1342 produits et déposés à la radio. Ainsi le taux de diffusion est de 99 % pour l'ensemble des radios. Cependant 14 radios ont 100% de diffusion , seules 4 radios ont des taux qui varient entre 98 à 99% de diffusion.

Malgré les termes du contrat ,la radio diffusent plus de deux fois les communiqués déposés à leur niveau. Le nombre de diffusion varie selon les langues parlées dans les localités où se situe la radio. Donc le communiqué peut être diffusé plus de fois que les termes de contrats , dans certaines localités il fait l'objet d'une émission entière (radio Jamana à Koulikoro). Selon les localités les langues de diffusions sont différentes et plus ou moins élevées. Le nombre de diffusion est variable selon les localités mais en principe le communiqué produit est diffusé par les radios locales.

- Les facteurs explicatifs du taux de diffusion

Le communiqué n'est pas conservé au niveau des radios. Donc le nombre de communiqués diffusés est déterminé par les enquêteurs selon qu'ils ont constaté des non diffusions ou pas. Ainsi la principale cause de non diffusion des communiqués est la panne technique. A celles ci il faut ajouter le déplacement de l'animateur , le non dépôt du communiqué par l'OMA, et des coupures d'électricité.

Les communiqués sont souvent mal interprétés par les animateurs. Ainsi les informations sont mal diffusées et les enquêteurs suivent les communiqués pour apporter des améliorations. Ils interviennent et dans beaucoup de cas, eux mêmes font la diffusion.

Tableau 1: Evaluation du nombre de communiqués de janvier 2001 à septembre 2002

Radios	Localités	Nombre prévu/ semaine	Nombre prévu	Nombre produit	Nombre diffusés	Ecart Nb prévu /Nb produit
Tabale	Bamako	1	91	84	84	7
Benkan	Bamako	1	91	84	84	7
Jamana	Koulikoro	1	91	87	86	4
Marademe	Diola	1	91	79	79	12
Belekan	Kati	2	142	137	137	5
Kenedougou	Sikasso	1	182	139	139	43
Uyesu	Koutiala	1	91	75	75	16
Foko	Ségou	1	91	86	85	5
Radio rurale	Macina	1	91	83	83	8
Radio rurale Cesiri	Niono	2	182	159	153	23
Jamana	Mopti	1	91	72	72	19
Lafia	Tombouctou	1	91			
Baguine	Bandiagara	2	126	44	44	
Annia RFI Saneye	Gao	1	91	80	80	11
Radio rurale (RRK)	Kayes	1	91	74	74	17
Jamana	Nioro	2	182			
Jigiya	Kita	1	91	92	92	
Bingha	Dire	1	13	11	11	2

Les fiches non remplies: Nioro, Tombouctou, Bandiagara

1.2-Evaluation de la production des rapports de l'OMA

L'OMA fait des publications écrits pour la diffusion des informations qu'il collecte sur les prix et les quantités des céréales. Ces publications sont: *Le Reflet*, *Le Rapport Hebdomadaire*, *Le Poi Kan Poi*.

1.2.1 Le Reflet

Le Reflet est le bulletin mensuel sur le marché agricole de l'OMA. Il retrace l'évolution des prix et des quantités un mois sur les marchés suivis et des produits couverts par l'OMA. Les exportations vers les pays voisins, et une analyse du marché de bétail sont aussi répertoriés dans le reflet. Il contient des séries de prix et quantités sur les différents marchés couverts par l'OMA et sur plusieurs mois.

Le Reflet est produit chaque mois (taux de production 100%) mais peut prendre des retards considérables sur sa publication. 21 *Reflets* étaient produits pendant la période d'étude sur 21 prévus.

1.2.2 Rapport Hebdomadaire

C'est un bulletin hebdomadaire qui donne la situation: les marchés de productions les mieux approvisionnés de la semaine, les prix régionaux à la production et les quantités totales vendues sur les marchés de production, la situation dans les gros centres de regroupement, prix de gros à l'achat et quantités entrées dans les capitales régionales et Bamako, prix de gros à la vente et quantités en stock dans les capitales régionales et à Bamako et les prix moyens à la consommation.

Il y a eu 73 rapports hebdomadaires produits sur 91 prévus, ainsi on a un taux de production de 80%. Ce taux s'explique par la non disponibilité des informations auprès des enquêteurs suite aux formations.

1.2.3 Poi Kan Poi

C'est un rapport hebdomadaire produit par l'OMA et contient des informations sur les prix courants et les quantités des céréales vendues sur les marchés au cours d'une semaine donnée. C'est à partir de ce rapport que les communiqués radios et télé de Bamako sont élaborés en particulier ceux de l'ORTM (dont le contrat a été interrompu en février 2001).

Avec 85 rapports produits sur 91 prévus, l'OMA a un taux de production de 93% des bulletins *Poi Kan Poi*.

Tableau 2: *Le Reflet* et les rapports hebdomadaires de janvier 2001 à septembre 2002

Documents Produits	Nombre prévu	Nombre prévu	Nombre produit	Ecart Nb Prévu /Nb Produit
<i>Refllet</i>	1/mois	21	21	0
<i>Rapport hebdo</i>	1/semaine	91	73	18
<i>Poi Kan Poi</i>	1/semaine	91	85	6

1.2.4 Bulletin de Conjoncture

L'OMA élabore les bulletins de conjoncture en début et en milieu de campagne. Le premier bulletin fait ressortir les faits marquants de l'évolution des prix et des flux de produits, notamment

des céréales , au cours de la campagne précédente et donne en seconde analyse les perspectives de la nouvelle campagne de commercialisation des produits. Le second intervient pour confirmer ou infirmer, à partir de faits nouveaux, les pronostics faits dans le premier bulletin. Le public cible de ces bulletins est le groupe de décideurs (PRMC, les ministères de la sécurité alimentaire).

Sur la période de 2000 à 2002 deux bulletins de conjoncture sont produits pour la campagne 2000-2001.

La réalisation des différents communiqués et rapports produits par l'OMA est effective et régulière dans le temps. Avec un taux de production de 90% l'OMA est certes efficace , mais il reste encore à faire pour atteindre toute la perfection.

Nous avons constaté que les ULCD ne sont pas équipées pour répondre au défi à relever. Dans beaucoup de localités encore le communiqué est manuscrit. Nous avons constaté que dans les localités mieux équipées non seulement les informations sont mieux transmises mais aussi la confection des communiqués est plus rapide et bien établie.

La cellule centrale qui est l'unité de centralisation de toutes les données collectées est mieux équipée en matériel mais cela n'est pas le cas à l'intérieur du pays.

II. Performances financières de l'OMA

2.1 Les ressources de l'OMA

Selon les textes de création de l'OMA ses ressources proviennent :

- de la dotation annuelle du budget national. Depuis sa création en 1998, l'OMA reçoit un financement du budget national à travers le programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC)
- du produit de ses prestations de service. Ces prestations concernent:
 1. Les études confiées à l'OMA par un tiers,
 2. Toutes études ne rentrant pas dans le mandat de l'OMA à laquelle participe un agent de la structure à titre privé/individuel.
- de la dotation annuelle de l'APCAM. Le montant de cette dotation est fixé par l'Assemblée Consulaire de l'APCAM;
- des subventions d'autres organismes et institutions nationaux ou internationaux.

Les ressources de l'OMA sont gérées conformément à un manuel de procédure élaboré par un cabinet d'expertise comptable agréé. Selon les documents comptables les ressources de l'OMA proviennent de la dotation de l'Etat pour son fonctionnement, des institutions internationales pour le financement de ses équipements et des ressources générées par l'OMA. Cette étude prend en compte les ressources générées par l'OMA, c'est à dire les contrats exécutés, la vente des statistiques et d'autres sur la location de véhicule.

Pour l'année 2002, ce sont les contrats passés avant fin septembre 2002 qui ont été pris en compte. Sur les trois années de l'étude, les ressources sont de 52.511.896 FCFA avec 681.350 pour la vente des statistiques, 50.280.546 pour les contrats exécutés, 1.350.000 les ressources sur les contrats exécutés par le personnel et 200.000 pour la location du véhicule de l'OMA.

2.1.1 Les statistiques

Les statistiques vendues sont les séries de prix et les quantités des produits couverts par l'OMA. Les séries de prix peuvent concerner différentes localités. Les principaux acheteurs de statistiques sont les organisations non gouvernementales et les bureaux d'études.

La vente des statistiques a apporté à l'OMA 302.400FCFA en 2000, 302.000 en 2001 et 76.950 en 2002. Les statistiques ont été de 681.350 F soit 1% des ressources générées sur les trois années de l'étude. L'année 2002 a enregistré la plus vente de statistique contrairement en 2000 (plus élevé).

2.1.2 Les contrats

Les contrats exécutés par l'OMA concernent pour la plupart les produits non couverts par la structure. Il s'agit par exemple de la collecte des prix et quantités des intrants agricoles). L'OMA a effectué des contrats qui ont trait à la sécurité alimentaire comme l'impact de la distribution gratuite des céréales.

Pour palier à la non disponibilité des informations commerciales (offre- demande) sur les produits horticoles l'OMA a eu un contrat de collaboration avec le Centre Agro-Entreprise (CAE) pour la collecte et la diffusion des informations sur la pomme de terre au niveau des marchés de l'intérieur (Kayes, Bamako, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao) et à travers le réseau des SIMs de la sous région et un autre contrat sur la collecte et la diffusion des informations sur l'échalote dans les plateaux Dogon et dans le cercle de Niono.

L'OMA exécute tout contrat qui est en rapport avec sa mission, à savoir la collecte et la diffusion des informations sur le marché agricole.

Les contrats ont exécutés à partir de 2001. Le montant des contrats est de 33.931.426FCFA en 2001 et 16.349120FCFA en 2002 (voir tableau 3). L'ensemble des contrats exécutés a porté sur

50.280.546 FCFA, soit 96% des ressources générées par l'OMA. Les contrats la principale ressource générées par l'OMA et c'est en 2001 que le montant des contrats exécutés est le plus élevé.

2.1.3 Ressources sur le personnel

Elles proviennent des contrats que le personnel de l'OMA fait pour son propre compte. Les contrats exécutés par le personnel concerne deux contrats de formation en informatique qui en principe verse 25% du montant qu'il reçoit pour l'exécution de ses contrats. L'OMA a perçu 840.000FCFA en 2001 et 510.000FCFA en 2002 au titre des ressources sur le personnel(voir tableau 3). Les ressources sur le personnel sont de 1.350.000FCFA soit 3% des ressources générées sur les trois ans de l'étude.

2.2 Evolution des ressources financières

Les ressources générées ont évolué de façon différente selon les rubriques . Cependant dans l'ensemble c'est en 2001 que l'OMA a généré plus de ressources. En effet sur les ressources générées 67 % sont de 2001, 33% en 2001 et 1% en 2000.

Le constat est que pour l'année 2000 les ressources se sont limitées à la vente des statistiques. En 2001 et 2002 la vente des statistiques ne constitue qu'une faible partie des ressources générées, respectivement 0.86% et 0.45%. Les ressources issues de la vente des statistiques ont évolué en baisse passant de 100% des ressources générées en 2000 à 0.45% en 2002.

A partir de 2001, les contrats constituent la majeure partie des ressources propres de l'OMA. En effet, les contrats qui étaient de 0% des ressources générées en 2000 sont passés de 97% en 2001 à 95% en 2002.

Quant aux ressources issues des contrats exécutés par le personnel, elles sont en légère augmentation car elles constituent 3% en 2002 pour 2% en 2001.

La location de véhicule a été une opération ponctuelle qui a rapporté 200.000 FCFA soit 1% des ressources en 2002.

Tableau 3: Les ressources de l'OMA de 2000 à 2002 (en FCFA)

Année/ Ressources	2000	2001	2002	Total
Les statistiques	302,4	302	76,95	681.350
<u>Les contrats</u>				50.280.546
CAE		32.830.546	6.309.120	
PRMC		1.100.880		
IFDC			7.150.000	
AMPMR			2.890.000	
Personnel		840	510	1.350.000
Véhicule			200	200.000
Total	302.400	35.073.426	17.136.070	52.511.896

Le constat est que pour l'année 2000 les ressources se sont limitées à la vente des statistiques. En 2001 et 2002 la vente des statistiques ne constitue qu'une faible partie des ressources générées, respectivement 0.86% et 0.45%. Les ressources issues de la vente des statistiques ont évolué en baisse passant de 100% des ressources générées en 2000 à 0.45% en 2002.

A partir de 2001, les contrats constituent la majeure partie des ressources propres de l'OMA. En effet, les contrats qui étaient de 0% des ressources générées en 2000 sont passés de 97% en 2001 à 95% en 2002.

Quant aux ressources issues des contrats exécutés par le personnel, elles sont en légère augmentation car elles constituent 3% en 2002 pour 2% en 2001.

La location de véhicule a été une opération ponctuelle qui a rapporté 200.000 FCFA soit 1% des ressources en 2002.

2.3 Part des ressources dans le budget de l'OMA

Le budget de l'OMA est en progression en passant de 99.996.000 FCFA en 2000 à 110.000.000 FCFA en 2002(sans les investissements) . Sur les deux dernières années le budget a eu un accroissement de 5.8%. Cette augmentation est due à l'élargissement des produits couverts par l'OMA aux produits halieutiques, qui a conduit à une augmentation du nombre des enquêteurs .

Il faut noter que l'OMA a financé cette augmentation à partir de ses ressources propres.

Tableau 4: Le budget de l'OMA

Rubriques	Budget 2000	Budget 2001	Budget 2002
Personnel	55.577.691	58.486.546	62.900.577
Fonctionnement	44.418.309	45.513.454	47.099.423
Investissement	39.400.000	0	34.000.000
Total	139.396.000	104.000.000	144.000.000

Les ressources générées en 2000 ne concernent que la vente des statistiques qui ne constitue qu'une très faible proportion du budget (0,2%)

Si l'on rapporte les ressources générées par l'OMA à son budget les deux dernières années, nous constatons qu'elles constituent 34% du budget en 2001 alors qu'elles ne faisaient que 12% du budget avec les investissements (16% sans les investissements) en 2002.

Les contrats qui constituent plus de 90% des ressources générées est la principale composante de cet apport dans le budget de l'OMA. Les ressources mobilisées par l'OMA les dernières années sont très faibles par rapport à son besoin de financement.

2.4 Facteurs explicatifs de la faiblesse des ressources générées

Si l'OMA est reconnu pour la qualité des études qu'il effectue, l'importance des statistiques produites est différemment perçue par les intervenants du marché. Seuls les ONG et les bureaux d'études sont prêts à payer les statistiques. Les opérateurs économiques, les consommateurs qui sont les premiers concernés, s'ils reconnaissent l'utilité de la publication des séries de prix et de quantités de produits, ne sont pas les acheteurs des informations produites par l'OMA.

Les producteurs, commerçants et consommateurs ne savent pas exploiter à bon escient les séries statistiques vendues par l'OMA. Cela limite leur besoin de dépenser pour avoir ce type d'information.

III. Conclusion

Au terme de cette étude nous concluons que le niveau d'équipement (humain et matériel) de l'OMA est faible. En effet sur les 22 ULCD de l'OMA seulement 8 ont un équipement complet, ensuite sur les 64 marchés couverts, l'OMA a des contrats avec seulement 18 radios.

Mais malgré tout cela l'OMA a des performances techniques grâce au système ordinateur - rac-

modem, qui fait que les informations circulent à temps réel entre les ULCD et la cellule centrale. Ainsi l'évaluation des différents communiqués et rapports de l'OMA donne un taux de production de 85% pour les communiqués radio et près de 90% pour les rapports hebdomadaires et mensuels. Les principales raisons sont le déplacement des enquêteurs pour raison de formation ou des cas de raisons familiales ou de santé.

Au niveau des radios qui diffusent les communiqués radio, il a été difficile de déterminer le nombre de communiqués reçus, car celles-ci ne conservent pas les communiqués diffusés. Néanmoins le taux de diffusion est élevé avec 99%. Les principales causes de non diffusion étant la panne technique et les coupures d'électricité.

L'OMA doit fournir beaucoup d'efforts pour être autonome financièrement. En effet ses ressources propres ne couvrent que 12 % du budget de l'OMA en 2002. Les contrats constituent l'essentiel des ressources générées, soit 95% des ressources totales, la vente de statistiques constitue la deuxième ressource propre de l'OMA (0,3% en 2002). L'OMA n'est pas performant financièrement car l'essentiel de son budget vient d'autres sources que ses fonds propres. Les facteurs qui expliquent cet état sont la méconnaissance de l'utilité des informations par certains acteurs du marché (producteurs, commerçants et consommateurs)

Au terme de notre analyse nous formulons les recommandations suivantes :

- une formation et un suivi des enquêteurs ULCD au fonctionnement des équipements mis à leur disposition pour la production de qualité des informations sur le marché agricole.
- une augmentation des produits couverts et de marchés
- une sensibilisation des opérateurs du marché sur l'utilisation des informations que l'OMA met à leur disposition pour les pousser à l'avenir à l'achat de ses informations.
- Identifier par les études les informations spécifiques demandées par les opérateurs économiques et la disposition de ces acteurs à payer pour avoir ces informations.
- Une formation des animateurs des radios sur la manière de diffuser les informations produites afin que les différents acteurs du marché agricole puissent en profiter.
- Un meilleur suivi de ces communiqués auprès des différentes radios
- Augmenter non seulement le nombre de radio qui diffuse les communiqués, si possible sur tous les gros centres de transaction.
- Essayer par tous les moyens de rétablir le contrat avec l'ORTM, surtout pour le communiqué télé.
- Mettre les enquêteurs dans de meilleures conditions (locaux adaptés et augmentations de salaire) car cela permet de les maintenir non seulement au sein de l'OMA, de rendre un meilleur service qui est de recueillir des informations exactes pour la bonne marche de toute la structure

Annexe**Questionnaire (enquêteur)**

Date:.....

ULCD :.....

Questions

Quelle est la date de production de votre premier communiqué?

1- Combien de communiqués faites vous par semaine?

2- Quelles sont les informations contenues dans le communiqué ?

3- Avez vous des difficultés pour rédiger le communiqué ?

Si oui lesquelles ?

4- Quand est ce que le communiqué est transmis à la radio?

5- Le communiqué est il diffusé ce jour ?

Si non, pourquoi ?

6- Arrivez vous à produire les communiqués toutes les semaines ?

si non quelles sont les raisons qui vous en empêchent ?

7- Ecoutez vous la radio pour savoir si le communiqué a été effectivement diffusé ?

8- Avez vous constaté depuis l'établissement du contrat de diffusion , que le communiqué n'a pas été diffusé?

Combien de fois ?

9- En cas de non diffusion, quelles sont les raisons évoquées ? comment avez vous réagi?

10- Combien de communiqués avez vous produits de janvier 2001 à septembre 2002?

11- Combien de communiqués ont été transmis à la radio de janvier 2001 à septembre 2002?

12- Combien de communiqués ont été effectivement diffusés selon votre avis de janvier 2001 à septembre 2002?

13- Avez-vous constaté un intérêt des populations locales pour les communiqués?

14- Quelles catégories de populations s'intéressent selon vous à ces communiqués ?

15- Comment se manifestent ces intérêts ?

Les intéressés se déplacent-ils à l'ULCD?

Autres à préciser?

16- Quels sont les informations précises que ces catégories de populations demandent?

17- Qu'est ce que vous pensez de la production et la diffusion de ces communiqués?

Questionnaire (Radio)

Date:.....

Localité :.....

Nom de la radio:.....

Questions

1- Combien de communiqués attendez-vous de l'ULCD par semaine?

2- Combien de communiqués recevez- vous en réalité par semaine?

3- Combien de communiqués ont été diffusés ?

4- Avez vous des difficultés pour lire les communiqués?

5- Vous est il arrivé de ne pas diffuser un communiqué?

Si oui quelles sont les raisons?

6- Avez vous constaté un intérêt auprès de vos auditeurs? Citez les différents moyens utilisés pour manifester cet intérêt.

7- Quels sont les éléments qu'ils voudraient avoir dans les communiqués? Citez les?

8- Les heures de diffusion conviennent ils aux auditeurs ?

9- Que pensez vous de ces communiqués? sont ils nécessaires ? Enumérez les points importants de ces communiqués selon vous.

Annexe 3 :
Dynamique des échanges des produits agricoles
entre le Mali et ses pays voisins

Par

Kadiatou DEME
Avec
la collaboration de :

Niama Nango DEMBELE
Abdramane TRAORE
John STAATZ

Document de travail No.2002-01 Novembre 2002

Projet d'Appui au Système D'Information Décentralisé du Marché Agricole

B.P. E 2906

Bamako, Mali

I - Introduction

Le Projet d'Appui au Système d'Information Du Marché Agricole (PASIDMA) exécuté par l'Université d'Etat de Michigan (MSU) à travers l'accord de coopération entre l'USAID et le projet de Sécurité Alimentaire en Afrique, a pour but de promouvoir un système d'information décentralisé des Marchés agricoles et alimentaires efficace, fiable et indépendant des bailleurs de fonds au Mali. C'est ainsi que le PASIDMA a pris une part active dans la restructuration du Système d'Information du Marché (SIM) qui est devenu un service spécialisé de L'APCAM connu sous le nom de l'Observatoire du Marché Agricole (OMA).

Pour atteindre son objectif à savoir la prise en charge financière de l'OMA par le secteur privé national et public, le PASIDMA a initié une série d'études auprès des principaux utilisateurs, que sont les producteurs, les transformateurs, les commerçants et l'administration, pour évaluer leurs besoins en information.

Il ressort de la synthèse de ces études que la grande majorité des opérateurs économiques est intéressée par les informations sur les opportunités d'affaire dans les différents pays de la sous région. Il s'agit principalement des informations sur les disponibilités, les besoins et les personnes de contact. La mise à disposition régulière de ces informations contribuerait d'une part au développement des échanges à l'intérieur du Mali et entre le Mali et ses voisins d'autre part. Ainsi, le PASIDMA et l'OMA, sous l'égide de l'APCAM, ont initié les conférences régionales sur les perspectives agricoles en Afrique de l'Ouest.

Une conférence sur les perspectives agricoles a pour but de partager l'information sur les facteurs qui influencent l'évolution des marchés agricoles durant la saison de commercialisation entre les différents acteurs, et aussi de créer un forum où un grand nombre d'acteurs et d'observateurs des marchés agricoles peuvent se rencontrer pour partager l'information sur les développements des marchés. La première de ces séries de conférence s'est tenue en 1999 au cours de laquelle, les opérateurs de la sous région ouest africaine ont émis le vœux de se constituer en réseau pour le développement et la fluidification des échanges dans la sous région.

Le Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur Agro-alimentaire Ouest africain (ROESAO) créé en 2000 est composé des coordinations nationales des différents pays membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Ghana, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

Pour évaluer l'impact de la Coordination Nationale des Opérateurs Economiques du Secteur Agro-alimentaire du Mali (CONOESAM) sur les exportations, le PASIDMA a procédé à partir de janvier 2002 à la collecte des statistiques sur les exportations et importations des produits agricoles à partir de cinq des principales villes maliennes actives dans le commerce sous régional. Il s'agit de Sikasso, Koutiala, Ségou, San et Mopti. Les produits concernés sont parmi ceux qui font l'objet de grandes transactions au niveau de la sous région à savoir les céréales, le bétail, la volaille et le poisson.

L'objectif de la présente note est d'analyser l'évolution des échanges induits par la CONOESAM au niveau sous régional et la capacité d'échange entre le Mali et les différents pays membres du ROESAO.

II - Méthode de collecte des données

Les données utilisées proviennent des enquêtes que le PASIDMA réalise chaque mois dans cinq villes auprès des opérateurs économiques. Les villes et les opérateurs ont été choisis de façon raisonnée en prenant en compte leur capacité d'affaires et d'ouverture sur le marché extérieur.

Choix des villes

Les villes ont été choisies d'une part du fait de leur capacité d'échange avec l'extérieur, et d'autre part de la présence de commerçants dynamiques. Les villes de l'ouest comme Kayes, et du nord (Tombouctou et Gao) ne font pas partie de l'échantillon. Par conséquent, les exportations à partir de ces localités ne sont prises en compte dans l'analyse.

Les villes choisies sont au nombre de cinq qui sont : Koutiala, Sikasso, San, Ségou, Mopti. Certaines de ces villes se distinguent par le fait qu'elles sont spécialisées dans l'exportation d'un produit donné. Il s'agit des villes de Sikasso pour la volaille et Mopti pour le poisson.

Choix des opérateurs

Les opérateurs ont été choisis par rapport à leur capacité d'exportation et leur appartenance à une organisation professionnelle notamment la coordination nationale des opérateurs économiques du secteur agro-alimentaire du Mali (CONOESAM). Les exportateurs de céréales qui font l'objet d'enquête chaque mois sont au nombre de 39. Pour les opérateurs évoluant dans d'autres filières (bétail, volaille et poisson), les enquêtes concernent tous les exportateurs qui ont eu à exporter pendant un mois donné.

Méthode de collecte

Les données sont collectées mensuellement à partir d'entretien individuel et parfois participatif auprès des opérateurs des filières choisies. Les entretiens sont également menés auprès des services publics locaux afin de confirmer les données non écrites des opérateurs notamment pour le bétail, la volaille et le poisson.

Méthode d'analyse des données

Une analyse descriptive des données collectées a été adoptée. Certaines valeurs statistiques comme la moyenne, le maximum, le minimum ont été calculées pour les besoins de l'analyse.

III - Evolution des exportations de janvier à juin 2002

Les céréales

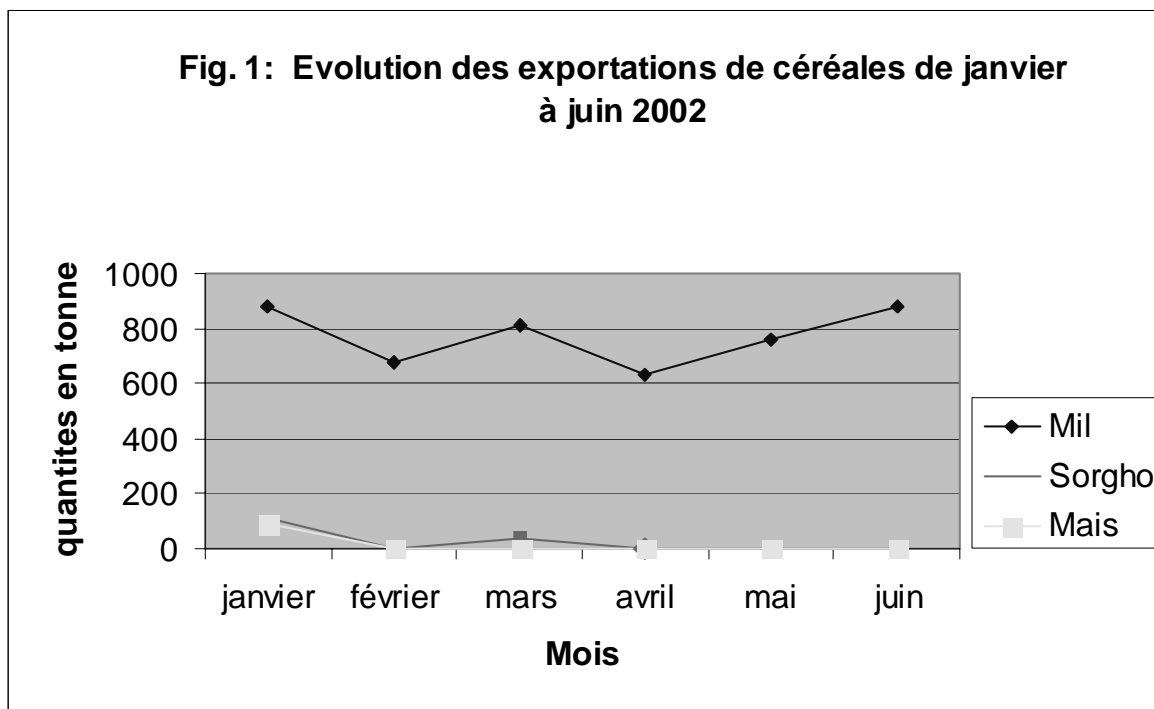
➤ *Exportations*

Les exportations de céréales qui font l'objet de suivi dans cette enquête sont de la campagne agricole 2001-2002. Cette campagne agricole a connu un bon déroulement jusqu'en août 2001 selon l'OMA. A partir de cette date, les pluies ont été très irrégulières. Cette situation a eu de façon générale un impact négatif sur les rendements et partant sur la campagne agricole 2001-02. Cependant, Koutiala et Sikasso ont enregistré des niveaux de production céréalière jugés satisfaisant. Par contre, la région de Ségou qui est la principale pourvoyeuse de céréales a connu une des campagnes les plus déficitaires suite à l'arrêt prématuré des pluies durant la deuxième quinzaine du mois d'août. Cette situation a eu pour conséquence des ruptures d'approvisionnement en céréales de certains marchés de Ségou et une diminution considérable du mouvement de céréales de cette région vers les autres marchés de l'intérieur comme de l'extérieur.

Avec l'arrêt des exportations de la région de Ségou, les quantités de céréales enregistrées au cours des 6 mois de cette enquête ont été faibles. En effet, elles n'ont été que de 4842 tonnes se composant de 4602 tonnes pour le mil, 150 tonnes de sorgho et 90 tonnes de maïs. La moyenne des exportations de mil sur la période a été de 767 tonnes.

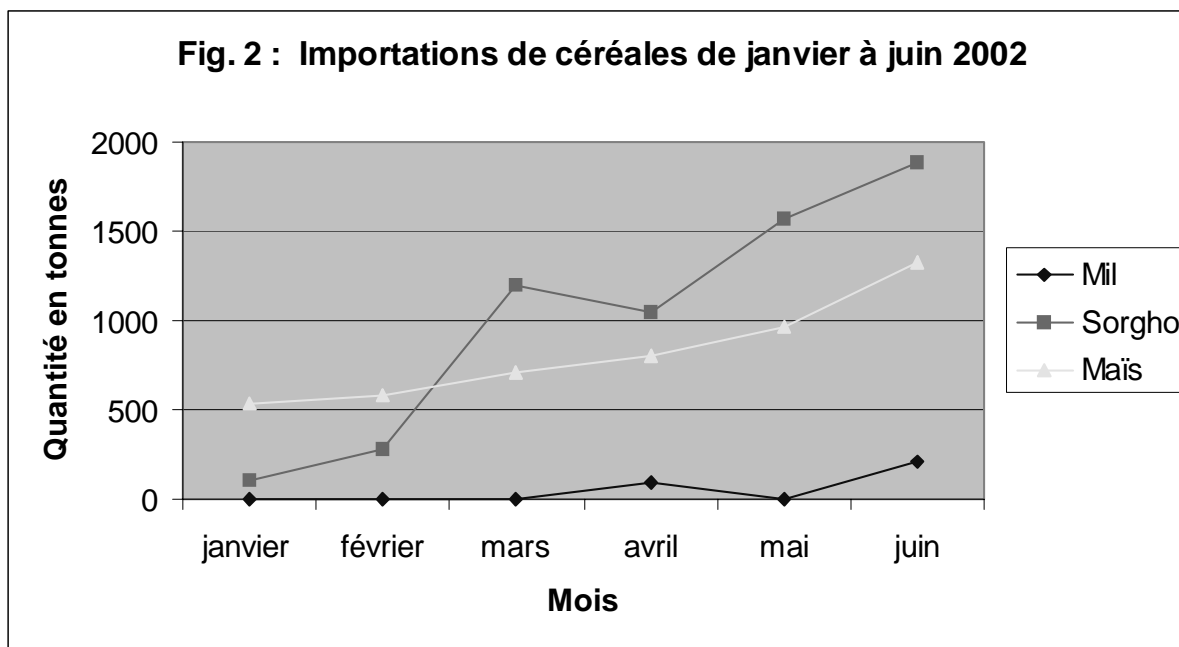
La courbe d'exportation du mil a eu des mouvements de baisse et de hausse avec cependant une tendance à la hausse les derniers mois de l'enquête (figure1). Elle est élevée aux mois de janvier (843 tonnes) et de juin (880 tonnes), et atteint son plus bas niveau aux mois d'avril (632.5 tonnes) et de février (675 tonnes). Cette évolution des exportations explique à suffisance le comportement des producteurs maliens dans leur gestion de la production saisonnière des céréales. En effet, aussi tôt après les récoltes (de décembre à janvier) et au moment de la préparation de la nouvelle campagne agricole (juin) ils procèdent à des ventes massives pour faire face aux besoins monétaires. Il est observé au cours de ces périodes une forte hausse des exportations. Hormis ces deux moments, la mise en marché des céréales par les producteurs se fait de façon timide et leur importance dépend des événements (fêtes, mariage et décès...). Il est observé au cours de ces périodes une baisse du niveau des transactions sur les marchés surtout les exportations (février et avril).

En plus de leur mouvement, le niveau des quantités de céréales mises en marché est fortement dépendant du déroulement de la campagne agricole étant bien entendu qu'au Mali, les céréales sont des cultures pluviales. Cette dépendance de la production céréalière aux aléas climatiques limite les exportations. En effet, en cas de mauvaise pluviométrie, les stocks s'épuisent vite au cours de l'année et le déficit céréalier observé est généralement couvert par les importations.



➤ **Importation de céréales**

La campagne 2001/2002 a été caractérisée par de très haut niveau de prix des céréales et une forte diminution de l'offre sur les différents marchés du pays à cause de son caractère globalement jugé déficitaire. Ainsi, pour combler ce déficit, les opérateurs économiques de Sikasso et de Koutiala ont procédé à des importations de sorgho et de maïs respectivement du Burkina et de la Côte d'Ivoire. Il ressort des enquêtes que, de janvier à juin 2002, les importations qui ont porté sur 11.310,43 tonnes (311,8 tonnes de mil, 6.084,2 tonnes de sorgho et 4.914,43 tonnes de maïs), ont été largement supérieures aux 6.468,2 tonnes exportées.



Le sorgho est la céréale la plus importée, car elle constitue 54% des importations totales, suivie du maïs 43% et du mil 3%. La moyenne mensuelle des importations (6 mois) a été de 52 tonnes pour le mil, 1014 tonnes pour le sorgho et 819 tonnes pour le maïs.

Les courbes d'importation ont une tendance à la hausse. Ces importations sont importantes aux mois de mai et juin. En début de campagne, elles sont minimales car c'est la période de récolte, et au fur et à mesure que l'on s'éloigne de cette période les importations augmentent.

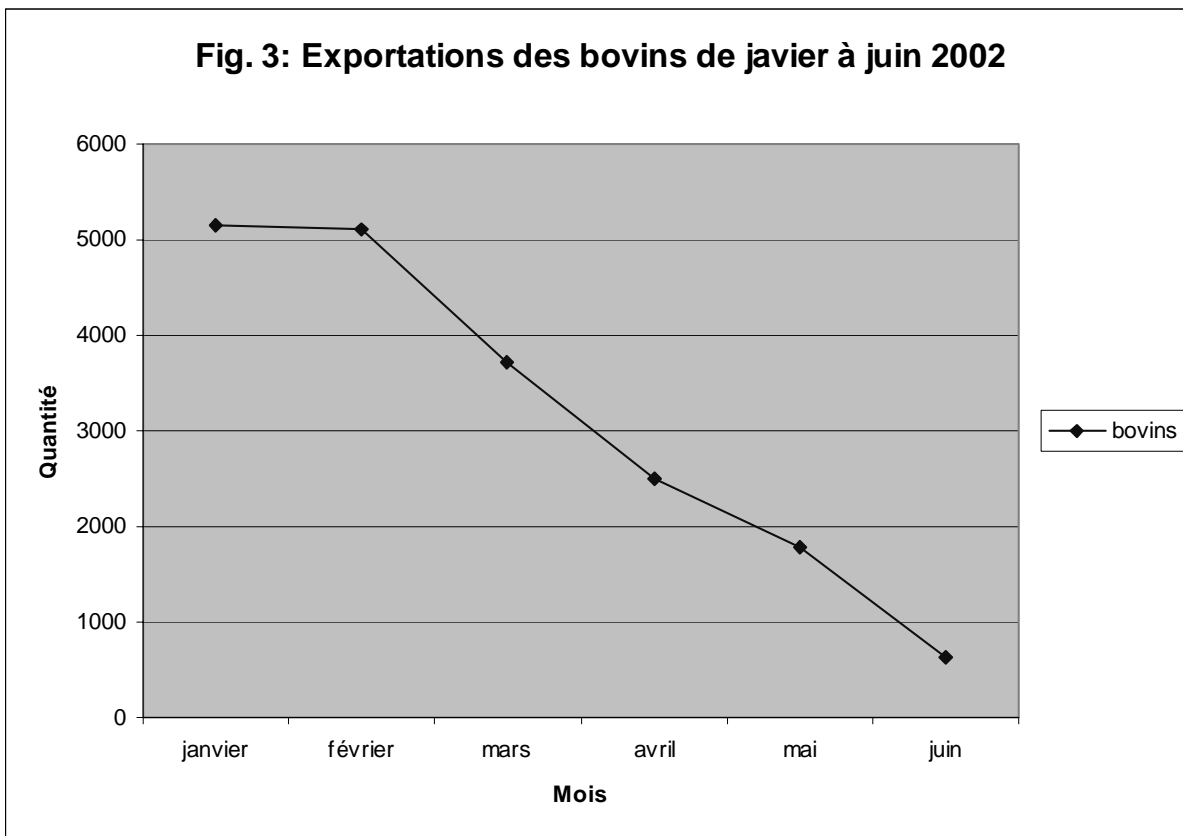
➤ Le bétail

Les exportations de bétail ont concerné les différentes villes de l'enquête, c'est à dire Koutiala, Ségou, Mopti, Sikasso et San. Les exportations des six mois ont porté sur 78241 têtes composées de bovins (25%), d'ovins (61%) et de caprins (15%).

Les bovins

La quantité de bovins exportée durant les mois de l'enquête est de 18900 têtes avec une moyenne mensuelle de 3150 têtes. La courbe d'exportation, après une stabilité au cours des deux premiers mois, décroît pour atteindre son minimum au mois de juin avec 620 têtes (voir Fig: 3). En effet, durant la période hivernale (de mai à décembre) l'offre de bovin diminue sur les marchés. C'est au cours de cette période que les animaux remontent dans la bande sahélienne où les activités agricoles sont moins intenses. Avec la fin de l'hivernage on assiste à leur descente provoquant par ricoché un état d'approvisionnement satisfaisant des marchés.

Le maximum a été noté le mois de janvier (5150 têtes) qui coïncide avec la période de fin d'hivernage. C'est aussi la période de récolte de café et de cacao en Côte d'Ivoire qui conduit à une augmentation de la demande de viande.

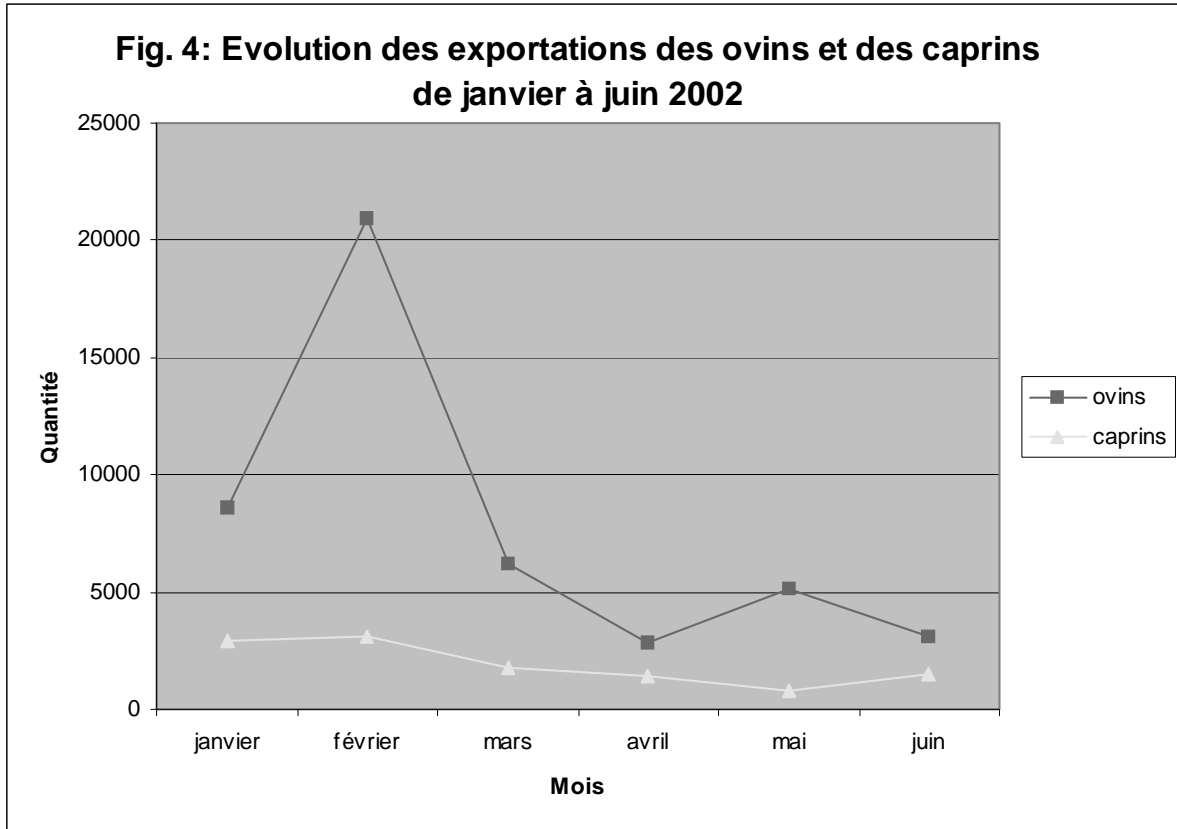


Les petits ruminants

La quantité exportée de petits ruminants (ovins et caprins) est de 81027 têtes, avec 46809 têtes d'ovins et 11406 têtes de caprins. La moyenne mensuelle d'exportation (6 mois) est de 7801 têtes pour les ovins et de 1901 têtes pour les caprins.

La courbe d'exportation des ovins, après un pic au mois de février, a connu une tendance baissière pendant les autres mois. Elle a atteint son maximum au mois de février (20923 têtes) et son minimum au mois d'avril avec 2806 têtes (voir figure2). Cette augmentation de l'exportation des ovins est due à la fête de Tabaski. Le mois d'avril coïncide avec la saison sèche, l'alimentation du bétail est très difficile donc l'offre devient faible, cela explique la faiblesse des exportations.

L'exportation des caprins est a connu une tendance baissière durant les 6 mois. Elle a atteint son plus haut niveau au mois de février (3108 têtes) avant de décroître pour atteindre le minimum au mois de mai (756 têtes).



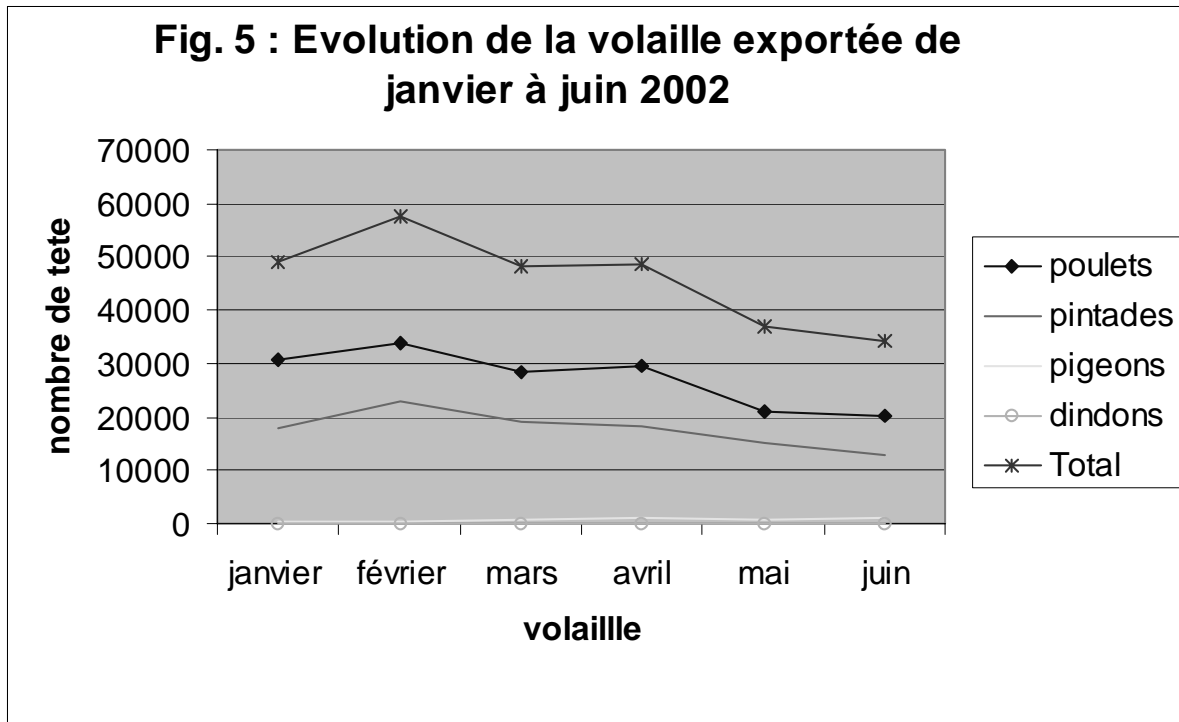
Une augmentation des exportations est constatée au mois de mai pour les ovins et au mois de juin pour les caprins, en raison de la saison des pluies, car les herbes poussées assurent rapidement la bonne alimentation des petits ruminants.

La volaille

Les exportations de volaille sont faites seulement à partir de Sikasso. La volaille est constituée de poulets, pintades, dindons, et de pigeons. Les exportations ont porté sur un total de 274319 sujets de race locale constitués en grande partie de poulets (59,61%), de pintades (38,71%), pigeons (1,6%) et enfin les dindons pour 0,05%. Cette activité est l'oeuvre des ruraux de la région Sikasso approvisionnés qui s'approvisionnent à partir des campagnes environnantes.

La moyenne mensuelle de volaille exportée pendant la période de l'enquête est de 27254 poulets, 17700 pintades, 744 pigeons, 21 dindons. L'exportation de la volaille s'est poursuivie pendant la période de l'enquête avec une tendance à la baisse. Le mois de février, les exportations ont atteint le plus haut niveau (57402 têtes), mais au fur et à mesure que la saison des pluies s'approche les exportations baissent. La baisse progressive des exportations de volaille est due essentiellement au fait que les ruraux délaissent le commerce au profit des activités agricoles. Les exportations de volaille constituent donc des activités temporaires malgré l'importance du volume des

transactions.

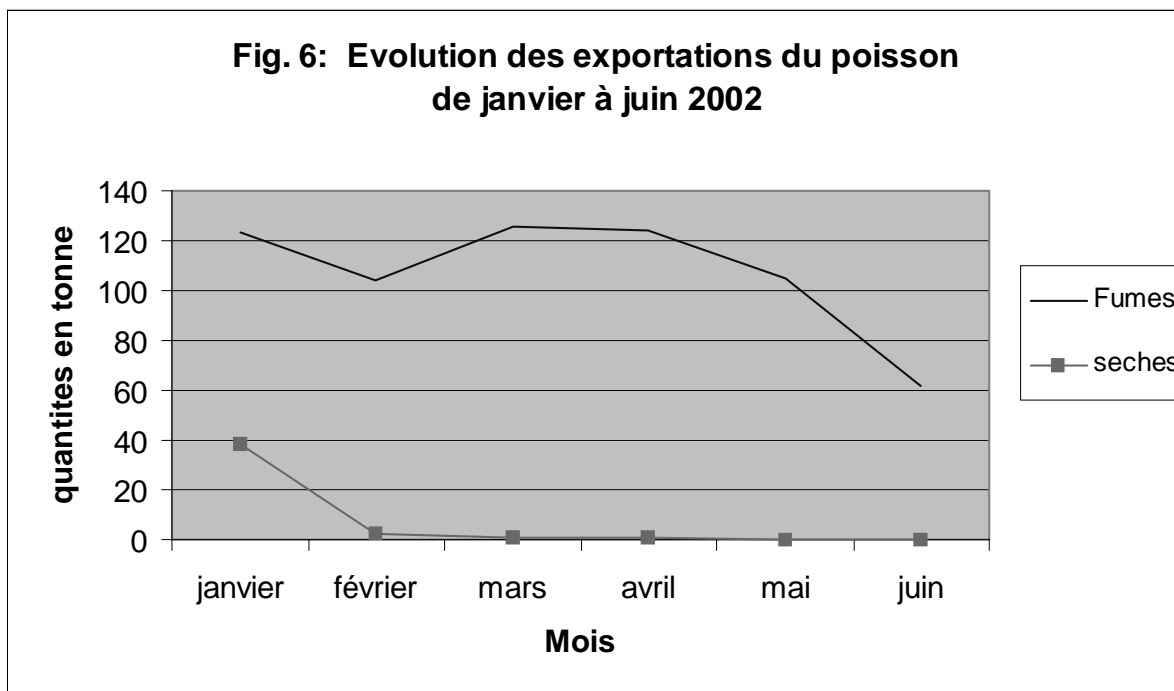


Le poisson

Les exportations de poisson s'effectuent exclusivement à partir de Mopti. Elles concernent les poissons fumés et séchés. Les exportations de poisson totalisent 686.652 tonnes sur les 6 mois de l'enquête, avec 94% de poissons fumés et 6% de poissons séchés. La moyenne des exportations de poisson sur les 6 mois a été de 114.4 tonnes avec 107.3 tonnes de poissons fumés et de 7.05 tonnes de poissons séchés.

Les exportations évoluent en baisse pour les poissons fumés et stable pour les poissons séchés. L'exportation du poisson fumé a connu une baisse au mois de février pour ensuite augmenter et atteindre son plus haut niveau de la période en mars avec 126,13 tonnes. Depuis, les exportations ont affiché une tendance à la baisse pour leur plus bas niveau en juin avec seulement 62,02 tonnes.

Quant aux poissons séchés, ils n'ont couvert que 4 mois sur les 6 mois de l'enquête. Le gros des exportations de poissons séchés s'est effectué au mois de janvier (161.415tonnes). Pour les autres mois, les exportations n'ont pas dépassé 2,3 tonnes. La faiblesse des prises dans les zones de pêche avec la crue des fleuves, constituent selon les pêcheurs le facteur explicatif de la baisse des exportations en juin.

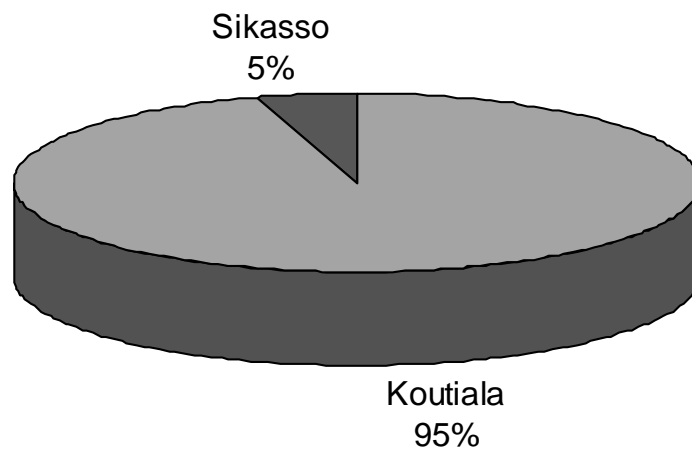


Les exportations ont été très instables pour l'ensemble des produits pendant la période de l'enquête. Ainsi, les coefficients de variation calculés ont été de 19% pour les céréales et la volaille, 29% pour le poisson et 70% pour le bétail. Ces chiffres montrent que les exportations de céréales et de volaille sont plus stables que celles du bétail.

IV - Les principales zones exportatrices

Les céréales

Habituellement, les principales zones de production des céréales sont Ségou, Koutiala, Mopti et Sikasso et le mil est la céréale la plus exportée du Mali. Avec le déroulement de la campagne agricole 2001/2002, Koutiala a été la première zone exportatrice des céréales. Elle est suivie par Sikasso. Ainsi comme le montre la figure ci-dessous, Koutiala seule a fourni les 95% du mil malien exporté vers les pays limitrophes et Sikasso le reste soit 5%.

Fig. 7: Zones exportatrices du mil en 2002

Les exportations de céréales sont composées en grande partie de mil (95%), suivi du sorgho (3%) et du maïs (2%).

Tableau 1: pourcentage des céréales exportées

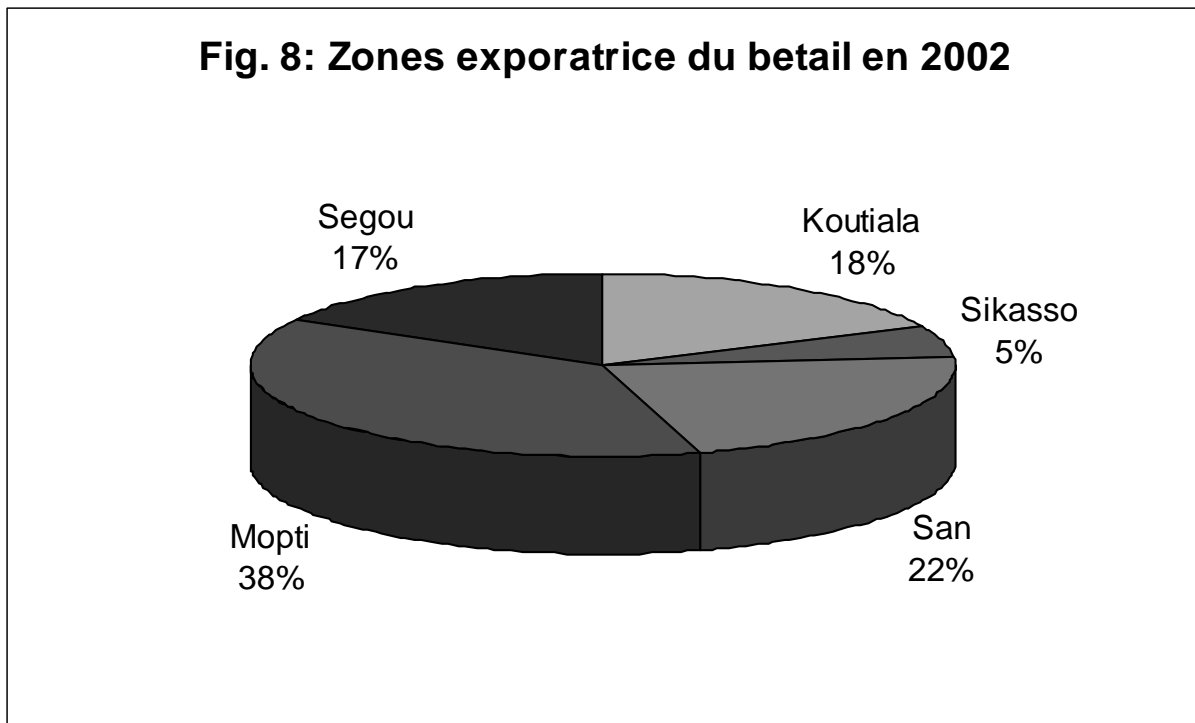
Céréales	Pourcentage
Mil	95%
Sorgho	3%
Mais	2%
Total	100%

Source: Enquête PASIDMA

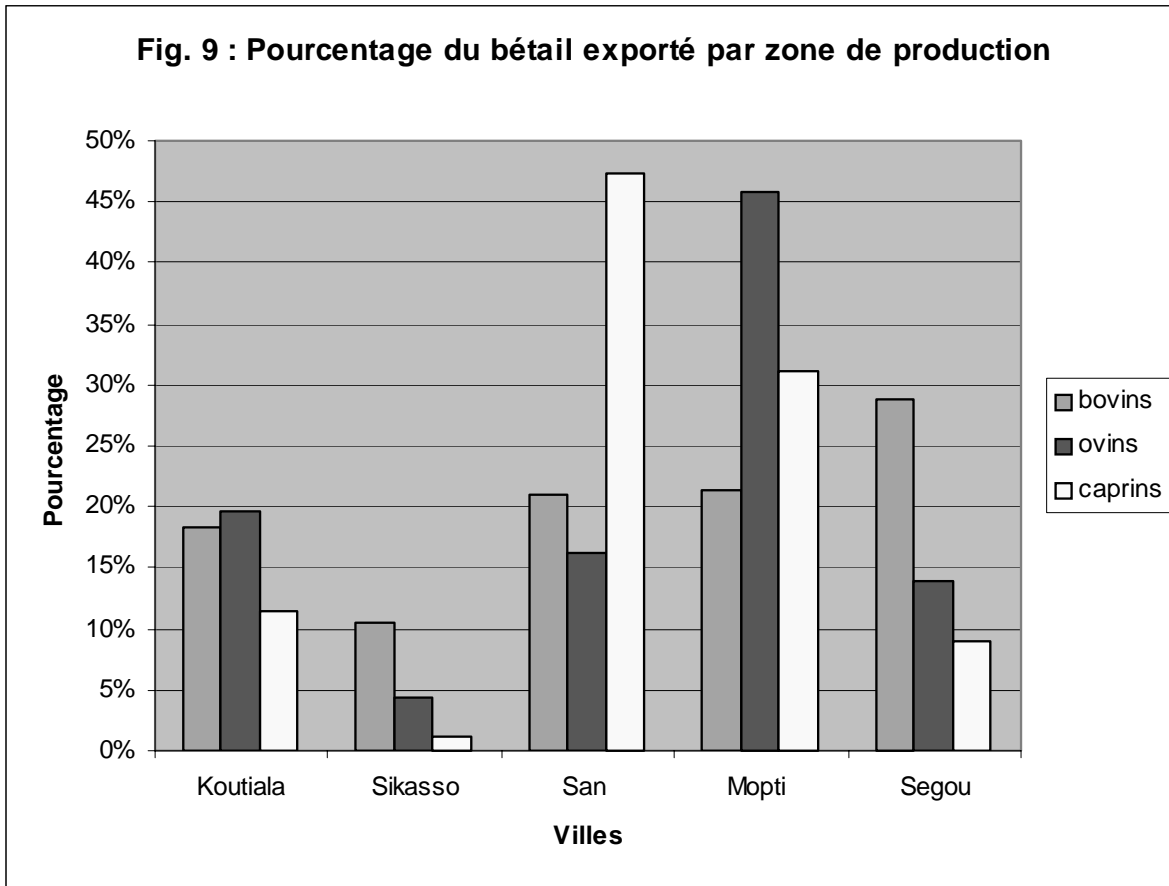
Le bétail

Les zones sahéliennes sont des zones où l'élevage est développé mais il se pratique un peu partout au Mali.

Le bétail est exporté du Mali à partir de plusieurs zones, mais les zones retenues pour l'analyse sont Koutiala, Sikasso, San, Mopti, et Ségou.



Il ressort des données de l'enquête que Mopti est la zone qui a le plus exporté de bétail avec 38%, suivie de San 22%, Koutiala 18%, Ségou 17% et enfin Sikasso avec 5%.



On constate que le gros des exportations de bovins vient de Ségou, celui des ovins de Mopti, et San est la première zone d'exportation de caprins. Sikasso est la zone qui exporte peu de bétail vers les pays voisins.

Le poisson et la volaille

Le poisson est exporté uniquement à partir de Mopti et la volaille de Sikasso. En effet, la région de Mopti est connue comme étant une zone riche en poisson. Sikasso constitue le lieu de regroupement de la volaille des zones environnantes.

V - Pays importateurs des produits agricoles maliens

V.1 - Les céréales

Les transactions de céréales s'effectuent en général entre le Mali et les pays frontaliers du Mali. Il s'agit notamment de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Niger, et dans une moindre mesure du Sénégal et de la Mauritanie (en tenant compte que les données ne concernent pas l'ensemble du

pays).

Durant les mois de l'enquête, les pays importateurs de céréales maliennes ont été : la côte d'ivoire avec 89%, le Niger 10% et le Burkina Faso 1%.

Le sorgho a été exporté seulement vers la Côte d'Ivoire et le maïs en grande partie vers le Niger. Quant au mil, la grande partie a été importée par les opérateurs économiques ivoiriens à concurrence de 92%, ensuite le Niger avec 7% et le Burkina Faso 1%. Selon ces données, la Côte d'Ivoire constitue la première destination des céréales maliennes.

Tableau2: pays importateurs des céréales maliennes en pourcentage

Céréales	RCI	Burkina Faso	Niger	Mali
Mil	92%	1%	7%	100%
Sorgho	100%	0%	0%	100%
Mais	0%	1%	99%	100%
Total	89%	1%	10%	100%

Source: opérateurs de l'enquête

Les autres produits

La Côte d'Ivoire est le lieu de destination du poisson de Mopti. Elle est également la principale destination de la volaille et du bétail malien. Toutefois des transactions de bétail sont faites avec d'autres pays tels que le Sénégal, le Niger et la Guinée .

VI - Conclusion

Les données collectées, bien qu'elles ne concernent pas l'ensemble du pays, permettent de faire des conclusions valables sur le comportement des échanges entre le Mali et ses voisins de la sous-région.

Ainsi, en guise de conclusion il s'avère que le mil est la céréale que le Mali exporte le plus, car il constitue 95% des céréales exportées. L'exportation de bétail, avec 78241 têtes, a été importante durant cette période. Les ovins exportés constituent 61% du cheptel exporté (nombre de têtes). La volaille et le poisson sont des produits qui sont exportés à partir des zones spécifiques.

La Côte d'Ivoire reste le lieu de destination privilégié des produits agro-alimentaires du Mali. Elle totalise 89% des exportations de céréales, et presque 100% des exportations de bétail, de volaille et du poisson.

Les données montrent que les exportations sont en baisse cette année, surtout dans la zone de Ségou où aucune exportation de céréale n'a été recensée. Cela est dû à la mauvaise saison de pluies dans la zone de Ségou et aussi du fait que les céréales de Ségou ont transité par Koutiala. On constate aussi la faible exportation de céréales vers le Burkina Faso(1%), mais on note plutôt une importation de céréales du Mali à partir du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. Cela dénote une dynamique des échanges entre les opérateurs maliens et leurs homologues du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.

Les exportations du Mali sont très instables, surtout pour le bétail avec un coefficient de variation de 70%. Cette instabilité peut limiter les opérateurs dans leurs investissements et diminuer par la suite les exportations. Les causes de cette instabilité sont difficiles à déterminer. Elles peuvent être dues à la fois à des facteurs d'offre et de demande. Seules des études spécifiques pourront permettre d'identifier et hiérarchiser les différents d'instabilité des exportations agro-alimentaires du Mali vers ses voisins.

L'évolution des courbes d'exportation indique un caractère saisonnier de ces produits. En effet l'offre diminue suivant les mois et les produits ne sont disponibles en quantité suffisante que pendant une période donnée (récolte pour les céréales). Cela peut être un frein à l'exportation des produits car la non-disponibilité du produit peut conduire les importateurs à chercher d'autres sources d'approvisionnement. Par conséquent, la dynamique des échanges induite par le réseau des opérateurs maliens du secteur agro-alimentaire peut donc être cassée à terme si l'instabilité des exportations se maintient. Pour maintenir la dynamique en cours, il faudrait identifier les facteurs qui sont à l'origine de l'instabilité des échanges et de proposer des solutions en collaboration avec les opérateurs économiques.

Le Mali a la possibilité d'augmenter son potentiel d'exportation et aussi de diversifier les pays de destination. En effet, la Côte d'Ivoire constitue le principal lieu de destination du bétail malien. Les opérateurs doivent développer les échanges avec d'autres pays pour réduire la dépendance du pays sur le seul marché ivoirien.